



Rapport d'activités 2015-2016
Adopté le 9 juin 2016

Table des matières

Table des matières	2
Rapport d'activités 2015-2016.....	4
Mot du conseil d'administration.....	4
1. Réalisation des priorités 2015-2016.....	11
1.1. Orientations de travail de la LDL.....	11
1.2. État social et droits humains : recherches et interventions pour le suivi du RDH.....	13
1.3. Liberté d'expression, droit de manifester et profilage politique.....	15
1.4. Environnement et droits humains.....	20
2. Réalisations dans les dossiers de veille et d'interventions ponctuelles.....	22
2.1. Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communautaires et autres.....	22
2.2. Migration et droits économiques, sociaux et culturels.....	23
2.3. Racisme, laïcité et exclusion sociale.....	23
2.4. Droit des peuples autochtones.....	24
2.5. Mesures antiterroristes et surveillance des populations.....	25
3. Communications.....	25
4. Financement et membership.....	26
5. Participation active à des coalitions ou autres regroupements engagés sur des enjeux de droits.....	28
5.1 Coalition Pas de démocratie sans voix (PDSV).....	28
5.2 Coalition pour les droits des peuples autochtones.....	29
5.3 Échec à la guerre.....	30
5.4 Observatoire sur les profilages (OSP).....	30
5.5 Coalition de surveillance internationale des libertés civiles (CSILC) et mesures antiterroristes.....	31
5.6 Table de concertation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).....	32
5.7 Coalition BDS-Québec.....	32
5.8 Coalition sur l'aide juridique.....	34
5.9 Le Comité sur le travail migrant.....	34
5.10 Action communautaire autonome et défense collective des droits.....	35

6. Éducation aux droits.....	36
6.1 Revues.....	36
6.2 Autres publications.....	36
6.3 Activités publiques.....	37
6.4 Ateliers.....	37
6.5 Colloque.....	37
6.6 Tournée régionale sur le Rapport Manifestations et répressions.....	38
7. Vie associative.....	38
7.1 Liens avec la section régionale de Québec.....	38
7.2 CA et CE.....	38
7.3 Archives et classification.....	39
7.4 Permanence.....	40
7.5 Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH).....	40
8. Rapport d'activités synthétique de la section de Québec 2015-2016.....	41
9. Liste des membres du CA et du CE de la LDL, de l'équipe de la permanence ainsi que des comités de travail.....	44
Annexe 1 - Liste des communiqués, interventions politiques et juridiques, publications, représentations, événements et kiosques de la Ligue des droits et libertés en 2015-2016.....	46

Rapport d'activités 2015-2016¹

Mot du conseil d'administration

L'arrivée en poste d'un nouveau gouvernement en novembre 2015 a entraîné des changements quant à certaines orientations politiques de l'État canadien, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Il reste que ces changements, parfois fort importants, n'ont pas modifié ce qui reste une problématique générale un peu partout dans le monde : le contrôle des élites financières et économiques sur les États, leurs orientations et politiques, contrôle qui s'étend tant dans les sphères économique et politique que sociale.

Le contexte de mondialisation, les accords de commerce et la domination des États riches contre les pays plus vulnérables – on pense à l'exemple de la Grèce et les phénomènes de corruption généralisée qui paralyse l'action démocratique et favorise des situations à la limite du coup d'État, comme ce qu'on a pu observer au Brésil avec le processus de destitution de Dilma Rouseff. Les politiques néolibérales dominent largement le programme politique de la majorité des gouvernements, même ceux qui, comme en France, se revendiquent de la gauche socialiste. Au Royaume-Uni, les étudiant-e-s font face à un avenir très incertain depuis que le gouvernement a converti la quasi-totalité des bourses en prêts étudiants.

Pire encore, le démantèlement progressif des structures étatiques permettant la réalisation de la justice sociale s'accompagne de phénomènes de plus en plus importants d'évasion fiscale à grande échelle, ce que nous a démontré le scandale des «Panama Papers», où il apparaît clairement que la corruption est un problème systémique, rendu possible par les zones grises des lois fiscales. Jusqu'ici, aucune mesure sérieuse ne semble en voie d'être adoptée par les États afin de contrecarrer ces pratiques, alors qu'elles ont pour effet de les priver de revenus nécessaires à la réalisation de leur rôle social.

Partout où on délaisse la justice sociale et on diminue les responsabilités de l'État, on augmente en revanche les pouvoirs de contrôle, de surveillance et de sanction, en particulier dans les États occidentaux touchés par des attentats (pensons par exemple au débat sur l'état d'urgence et sur la déchéance de nationalité en France). Loin de protéger les populations, ces mesures sécuritaires ont un impact important sur la vie démocratique des citoyennes et des citoyens. En outre, elles ont des incidences graves sur les politiques préconisées pour le traitement de la crise migratoire, sans parler de l'effet de ressac et la montée du racisme qui favorisent l'attrait voire l'adhésion au mouvement djihadiste. À cette

1. Le rapport annuel couvre la période allant du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016. À l'annexe 3 on trouve la liste des communiqués, interventions politiques et juridiques, publications, représentations, événements et kiosques de la Ligue des droits et libertés en 2015-2016.

réaction prévisible de la part des populations ciblées par les politiques sécuritaires répond de manière analogue la montée des groupes d'extrême-droite identitaires dans de nombreux États, en plus des choix populistes décidés par des gouvernements comme celui de la Hongrie pour bloquer l'immigration.

Ce tableau sombre ne doit pas nous empêcher de voir les efforts réels de mobilisation des sociétés civiles un peu partout dans le monde, comme en témoigne la lettre signée par l'ensemble des ligues membres de la FIDH adressée à François Hollande, ainsi que divers autres points de vue exprimés ici et ailleurs dans l'espace public invitant à considérer les causes qui permettent de comprendre la complexité des facteurs qui sont à l'origine des mouvements terroristes et d'envisager des solutions qui tiendront compte à la fois des problèmes de marginalisation sociale, du discours idéologique et des logiques géostratégiques².

On le voit, nos gouvernements semblent plus empressés de lutter contre le terrorisme au nom de la sécurité que de s'attaquer aux véritables défis d'aujourd'hui. On peut le constater en déplorant l'absence quasi totale d'efforts concertés pour faire face aux changements climatiques. L'urgence et la gravité de ces enjeux appellent une réaction concertée de la communauté internationale. Bien au contraire, les grands rassemblements comme la COP21, importants peut-être sur le plan symbolique, ont permis d'obtenir de bien minces résultats concrets. Inversement, et là encore, il a été possible de voir toute l'ampleur des mobilisations militantes issues de la société civile. Il serait donc faux de dire que les gouvernements agissent en s'appuyant sur l'indifférence des populations.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à l'émergence puis au renforcement d'un vaste mouvement militant à l'échelle locale et internationale où convergent les luttes pour la défense des droits et pour la défense d'une transformation sociale et économique en profondeur.

Au Canada

Au Canada, le changement de gouvernement a entraîné un nouveau ton et un nouveau type de discours sur la scène internationale. Cela étant dit, les énormes reculs mis en œuvre par le gouvernement Conservateur exigent aujourd'hui non seulement de corriger la situation mais demandent une révision majeure des orientations politiques et gouvernementales qui ont prévalu jusqu'ici, sans parler de la nécessaire abrogation des différentes lois liberticides défendues par l'ancien gouvernement.

² Voir à ce sujet Rachad Antonius, «Les trois lectures de la violence djihadiste», *Le Devoir*, samedi 26 mars 2016.

Jusqu'ici, certains pas dans la bonne direction ont été faits, mais il reste à voir si la suite des choses sera à la hauteur des attentes, qui sont très élevées. Rien n'indique un changement d'orientation majeur quant aux politiques économiques néolibérales préconisées par les gouvernements précédents. Si le gouvernement précédent représentait un recul majeur dans le domaine des droits et libertés et dans celui de la justice sociale, le gouvernement actuel ne laisse entendre aucune avancée majeure, sinon un retour à la normale. À titre d'exemple, rien n'annonce une remise en question des accords de commerce récents qui offrent de plus en plus de pouvoir aux élites économiques à l'encontre des plus vulnérables.

Bien que nous demeurions en attente de l'adoption de politiques gouvernementales dans des dossiers centraux tels que celui du droit au logement et celui du droit à l'égalité des femmes, nous pouvons à tout le moins nous réjouir d'annonces significatives : la reconnaissance des droits des autochtones se traduit par un budget de plus de 8 milliards de dollars; une commission d'enquête sur les femmes autochtones tuées et disparues a été créée le gouvernement réinvestit 2,3 milliards dans le logement abordable; des modifications importantes sont apportées à la réforme conservatrice en matière d'assurance emploi; le rétablissement du programme de santé pour les réfugiés; le rétablissement et la modernisation du Programme de contestation judiciaire; l'institution d'une nouvelle Allocation canadienne pour les enfants. Mentionnons également la fin des audits menés par Revenu Canada auprès des organisations de charité ainsi que le projet de loi visant à abroger les lois C-377 (obligeant les syndicats à communiquer des renseignements détaillés concernant leurs finances) et C-525 (entravant la syndicalisation des travailleuses et travailleurs du secteur fédéral).

La partie sombre de ce constat se manifeste surtout dans des dossiers comme celui de l'environnement, de la sécurité ou encore de la politique internationale en matière d'intervention militaire et à l'égard de certains pays «alliés».

Selon la nouvelle ministre fédérale de l'Environnement et des Changements climatiques, l'économie et l'environnement doivent aller de pair de sorte que la décarbonisation risque de se faire attendre encore longtemps. En outre, le gouvernement Trudeau n'exprime pas une position particulièrement claire sur les projets d'oléoducs et agit jusqu'ici sans tenir compte de l'opposition ferme de communautés autochtones. Pourtant, un nouveau rapport gouvernemental indique une augmentation des émissions de GES au Canada en 2014, soit une hausse de 20% par rapport au niveau de 1990. Tout indique que l'exploitation continue du pétrole, du gaz et des mines accélèrent cette croissance.

Du côté des mesures sécuritaires, en dépit des multiples représentations faites par les organisations canadiennes vouées à la défense des libertés civiles,

représentations auxquelles la LDL a pris part, un flou continue d'être entretenu au sujet de la révision du projet de loi C-51 de même que sur l'ensemble des mesures antiterroristes ou encore sur l'idée de mettre en place un mécanisme efficace de contrôle et de surveillance des différentes agences de renseignement.

En ce qui concerne la politique étrangère, le gouvernement actuel n'a pas opéré les changements que nous étions en droit d'attendre. Il maintient la même approche sur la question de la Palestine et dans ses relations avec Israël, à preuve, le récent appui donné par la majorité des député-e-s libéraux à une motion condamnant le mouvement BDS, présentée par les Conservateurs. Aussi, envers et contre tous, soulignons le maintien par le gouvernement du Canada du contrat de vente de véhicules blindés à l'Arabie Saoudite faisant fi de sa propre politique en matière de vente d'armes. Sur la question de la guerre qui fait rage en Syrie, le gouvernement a rempli sa promesse électorale de retirer les six CF-18 canadiens, mais continue de participer aux bombardements par un avion de ravitaillement et deux avions de reconnaissance. De plus, il a augmenté de 650 à 830 le nombre de militaires canadiens impliqués dans la guerre, dont notamment celui des forces spéciales en Syrie qui a été porté de 69 à 230. Or, il est maintenant connu que ces «forces spéciales», qui ont un mandat de «formation», se retrouvent sur le champ de bataille. De plus, le gouvernement vient d'augmenter le budget des dépenses militaires pour la Syrie et l'Irak de 306 millions \$ pour 2016.

Au Québec

Au Québec, nous assistons à une accélération rapide – et assumée comme telle par le gouvernement de la déconstruction de l'État social. Paradoxalement, l'État social est mis en pièce par l'institution qui devrait le protéger, c'est-à-dire le gouvernement, qui laisse ainsi place aux appétits prédateurs du secteur privé. L'État social disparaît progressivement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité sociale, des services de garde, comme on a pu le constater avec l'augmentation de la tarification et les orientations favorables au développement des garderies privées.

Aussi, des événements troublants nous rappellent régulièrement que de larges secteurs de la population subissent le racisme et l'exclusion sociale et que le racisme est de plus en plus présent dans l'espace public. Or, le gouvernement du Québec se contente de faire de temps à autre quelques rappels à l'ordre alors qu'une politique reconnaissant l'existence d'un racisme systémique et proposant des avenues de solutions se fait attendre depuis de trop nombreuses années.

À l'instar des dérives démocratiques subies par la population sous le gouvernement Harper, le gouvernement libéral accroit les pouvoirs aux mains de ministres, que ce soit dans la gestion du réseau de la santé ou celui de

l'éducation ou encore le renforcement du pouvoir réglementaire des ministres, notamment en matière d'immigration (PL 77) et aide sociale (PL 70). Mentionnons également l'abolition des Conseil régionaux des élus ainsi que l'abolition du poste du Commissaire à la santé et au bien-être qui aura pour effet de priver l'État d'un regard critique pour éclairer les prises de décisions dans ce domaine.

En santé, les différentes réformes préconisées par le ministre Barrette ont eu pour effet de réduire l'accessibilité aux services de santé et services sociaux et par conséquent d'accroître la mainmise du privé en santé en privant par exemple le réseau public de ses infirmières et des travailleurs sociaux dans les CLSC pour les attribuer aux GMF. Au final, ce qui restait d'espace de participation citoyenne au sein du réseau s'amenuise comme peau de chagrin et les organismes voués à la défense des droits des usagers, notamment les comités d'usagers, n'ont pratiquement plus aucune marge de manœuvre.

Il est impossible de passer sous silence l'impact de ces politiques sur les groupes sociaux et plus particulièrement leur effet sur les conditions de vie des femmes. En effet, les femmes sont plus fortement touchées par les pertes d'emploi liées aux mesures d'austérités. Comme le rapporte la recherche menée par L'R des centres de femmes, «les mesures d'austérités renforcent les rôles sociaux de genre puisqu'elles incitent le groupe social des femmes à perdre ou à diminuer son autonomie économique tout en augmentant son travail invisible et son isolement domestique».

Le PL 70 a, quant à lui, véritablement soulevé l'indignation des organisations de défense des droits, dont la LDL, notamment par ses dispositions faisant du programme de la sécurité du revenu pour les primo demandeurs un programme conditionnel à l'obligation d'accepter tout «emploi convenable», sous peine de se voir imposer une réduction du montant de sa prestation.

Par ailleurs, le bilan environnemental du gouvernement Couillard demeure négatif en regard des enjeux liés à la transition énergétique. Ce gouvernement envisage sans hésiter de développer encore plus l'exploitation des hydrocarbures. Pourtant, des lacunes majeures dans les processus de consultations ont été déplorées par les groupes militants. À cela, le gouvernement a répondu par des déclarations sans portée réelle à propos de l'exploration et l'exploitation du pétrole d'Anticosti.

Au final, il serait facile de tomber dans le pessimisme et de baisser les bras devant un gouvernement qui est aux abonnés absents lorsque vient le moment de rendre des comptes sur sa gestion des affaires publiques. Toutefois, nous ne sommes pas seul-e-s et une convergence des luttes est de plus en plus à l'ordre du jour. En effet, l'année a été ponctuée de nombreuses mobilisations citoyennes

qui se signalent par leur combativité et créativité. De plus, les effets de la LDL sur nombre de dossiers, dans la foulée du rapport sur les droits humains, ont reçu une audience importante de la part des organisations de défense des droits et des militant-e-s.

Nos efforts ont porté fruit dans de nombreux dossiers, comme celui du profilage politique et de la répression politique. On recense maintenant de multiples cas d'acquittements et d'arrêts de procédure pour la vaste majorité des dossiers comme celui du règlement P6. Le jugement ayant déclaré l'inconstitutionnalité de 500.1 s'est également soldé par le retrait des accusations dans tous les cas et, bien qu'il laisse craindre l'adoption d'un mécanisme d'autorisation des manifestations que nous pourrions par ailleurs contester, il nous a néanmoins donné raison sur plusieurs points, notamment sur la question du pouvoir arbitraire des policiers à l'égard des manifestations.

Aussi, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse reconnaît et condamne elle-même des pratiques de profilage politique par le Service de police de la Ville de Québec. Enfin, la dernière manifestation à Montréal opposée à la brutalité policière n'a pas donné lieu aux arrestations de masse habituelles, ce qui est bien la preuve que la mobilisation devant les tribunaux et les représentations publiques de la LDL et des autres organisations qui ont mené ce combat portent fruit.

Depuis plus de 50 ans, la LDL milite dans des champs d'action dont l'envergure étonne si on tient compte des faibles moyens mis à sa disposition. Notre situation financière demeure très précaire et l'enjeu du financement revient comme une question lancinante mois après mois. De nombreux efforts ont cependant été faits, notamment au sujet du recrutement des membres.

Malgré une petite équipe et des moyens très limités, la LDL a su relever des défis importants considérant les enjeux présentés précédemment. Il importe à ce propos de souligner l'apport du noyau de militant-e-s actifs à la LDL. Celle-ci ne pourrait accomplir tout le travail dont il est fait état dans le rapport d'activités sans la présence de militant-e-s qui, avec la permanence, contribuent à développer les positions de la LDL au sein des comités et interviennent dans l'espace public pour faire rayonner ces positions. C'est ainsi que l'ambitieux plan d'action 2015-2016 a pu en grande partie être réalisé, y compris les activités qui avaient été prévues concernant les «nouvelles orientations de travail de la LDL» (appel à la mobilisation sur les droits humains avec la vidéo *La solidarité contre l'obsession sécuritaire et identitaire*, le rendez-vous militant à l'interne en novembre dernier, le rendez-vous militant avec des représentant-e-s d'organisations ciblées en mai). Ce vaste chantier nous a permis de vérifier tout l'appui et la solidarité suscités par le travail de la LDL ces dernières années.

Mentionnons également le renforcement des liens entre les comités de travail de la LDL dans des dossiers communs : au sujet du projet de loi 59, sur la question de la désobéissance civile, ou encore à l'occasion du RV militant de novembre 2015. La LDL continue par ailleurs d'être fortement sollicitée pour prendre part à différentes mobilisations plus spécifiques ou appuyer des démarches visant la défense des droits humains menées par d'autres organisations, ce qui confirme sa crédibilité et son ancrage dans le milieu communautaire notamment.

1. Réalisation des priorités 2015-2016

1.1. Orientations de travail de la LDL

Objectif 2015-2016 :

- *Faire en sorte que les orientations générales de travail de la LDL affirment clairement la nécessité d'un changement social, économique et politique (conclusions du Rapport sur les droits humains de la LDL)*
- *Renforcer le mouvement en faveur d'un changement social, économique et politique (conclusions du Rapport sur les DH)*
- *Faire reconnaître par la société civile les droits humains comme référence incontournable pour définir notre projet de société*

Lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de l'an dernier, les membres de la LDL ont souhaité le renforcement du rôle de la LDL consistant à montrer toute l'importance que les droits humains doivent se voir reconnaître lorsqu'il s'agit de proposer et lutter en faveur d'un type de société dans laquelle nous voulons vivre. Et pour donner suite aux conclusions du Rapport sur les droits humains de la LDL, il a été convenu de mener une démarche de réflexion sur différentes questions dont les modes d'action traditionnels de la LDL, les interlocuteurs à qui nous nous adressons, la définition du rôle de l'État eu égard à la réalisation des droits humains et les liens à développer avec des organisations semblables à la LDL.

Un appel lancé à la mobilisation

Le tout premier volet de cette démarche fut de lancer un appel à la mobilisation autour des droits humains sous forme d'un manifeste intitulé [«La solidarité contre l'obsession sécuritaire et identitaire»](#). Ce manifeste, lancé le 17 octobre 2015 appelle à refuser la spirale d'affolement sécuritaire et identitaire, qui entraîne toujours plus de mesures liberticides et de discriminations, et à y répondre par la solidarité.

Nous avons par la suite réalisé une première étape de réflexion collective à l'interne et projetons tenir une rencontre avec des membres d'organisations de la société civile. Il est clair, considérant l'ensemble des questions soulevées que cette démarche s'étendra sur le long terme. En voici donc les premiers résultats.

Première étape à l'interne

Afin d'initier ce processus de réflexion, une rencontre interne à la LDL a été réalisée le 21 novembre 2015 où l'ensemble des membres des comités de travail ont été convié-e-s à un échange sur les enjeux et défis auxquels la LDL est

confrontée face à un État qui ne répond pas de ses engagements à l'égard des droits humains.

Cette rencontre a permis d'identifier un certain nombre de défis à relever et de pistes pour orienter notre travail en regard des questions posées par l'AGA. Mentionnons ici quelques-uns des principaux éléments.

Le discours sur les droits humains en opposition au discours identitaire, sécuritaire, de la droite, etc. : certes, déconstruire ce discours qui s'oppose à celui des droits humains (DH) mais surtout réarticuler un discours alternatif sur les DH, proposer une compréhension politique des DH, les situer dans leur contexte historique, rappeler les acquis ayant été obtenus en s'appuyant sur un argumentaire fondé sur les DH, etc.

La recherche de nouvelles stratégies : axer davantage les interventions de la LDL sur des propositions d'alternatives plutôt que de privilégier des interventions qui seraient davantage axées sur la dénonciation de violations de DH, par exemple, repenser l'État social dans une toute autre perspective que celle de la croissance économique sur laquelle il a reposé jusqu'à maintenant, etc.

Les modes d'action traditionnels de la LDL : maintenir nos modes d'action traditionnels (travaux menés en concertation avec des organismes syndicaux et communautaires, rencontre de ministres et d'élu-e-s, présentation de mémoires en commission parlementaire, communiqués de presse, lettres ouvertes, fascicules et revues, colloques, ateliers, infolettre, tournées régionales, observations de manifestations, recours judiciaires, etc.); renforcer à l'interne de la LDL une vision interdépendante des travaux des différents comités de travail de la LDL; cibler davantage les acteurs économiques portant atteinte aux DH; s'intéresser davantage aux luttes à portée internationaliste, etc.

Les interlocuteurs de la LDL : davantage des questions à se poser que des pistes formulées considérant que les principaux interlocuteurs de la LDL sont actuellement l'État, la population et les organisations communautaires et syndicales; tenir compte que la force des interventions de la LDL est de faire les liens entre différents enjeux de droits (exemple : femmes autochtones et colonialisme, femmes autochtones et enquête indépendante sur la police) et de susciter la concertation des organisations de la société civile autour de la question des DH; parmi les questions soulevées : Comment faire bouger l'État qui est lui-même soumis aux forces du marché?

Le rôle attendu de l'État pour la réalisation des DH : envisager cette question en partant de l'idée que ce sont les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir qui ont privé l'État des leviers lui permettant de jouer son rôle social; cette

question en entraîne une autre : que faire face à un État qui ne répond pas de ses engagements à l'égard des DH?

Parmi l'ensemble des questions soulevées lors de cette rencontre, c'est cette dernière qui a été retenue dans un premier temps pour poursuivre le travail de réflexion, en faisant appel cette fois-ci aux organisations de la société civile, plus particulièrement aux militant-e-s de ces organisations intéressé-e-s à partager leur réflexion.

Rendez-vous militant pour un modèle de société fondé sur les DH (États généraux autrement nommés)

13

Le rendez-vous souhaité au départ se voulait rejoindre un bon nombre de groupes et d'organisations de la société civile mais nous avons dû, pour des raisons d'échéancier de travail, nous en tenir à cette étape-ci à une rencontre qui aura la forme d'un séminaire plutôt que d'un rendez-vous plus large.

Le rendez-vous proposé aura lieu le 2 mai, soit après la rédaction de ce rapport d'activités. Cependant, considérant qu'il s'inscrit dans la démarche portant sur les orientations proposées par l'AGA de l'an dernier, il convient de faire mention ici des objectifs que la LDL poursuit concernant ce rendez-vous militant sur l'État social et les droits humains. Il s'agit de comprendre et définir plus précisément les principaux blocages auxquels nous sommes confronté-e-s lorsqu'il s'agit d'obtenir que l'État social joue son rôle, blocages du côté de l'État actuel et du côté des groupes sociaux; voir quels devraient être les rôles des groupes sociaux dans ce contexte et préciser les suites à donner à ce rendez-vous militant.

1.2. État social et droits humains : recherches et interventions pour le suivi du RDH

Objectif 2015-2016 :

- *Proposer les éléments de définition d'un État social en mesure d'assurer la réalisation des DH*
- *Soutenir la démarche vers la tenue du rendez-vous militant sur un projet de société fondé sur les DH*

Le travail réalisé dans ce dossier a davantage consisté en quelques interventions ciblées dans des dossiers relatifs au rôle social de l'État.

Grève sociale et mesures d'austérité

En mai 2015, la LDL a pris part à cette grève sociale qui visait à dénoncer les atteintes aux droits qu'imposent les mesures d'austérité.

Aide sociale et PL 70

La LDL a pris part au mouvement de mobilisation autour de la réforme annoncée dès septembre 2015 laissant présager le renforcement d'une approche punitive dans la mise en œuvre du programme de la sécurité du revenu. Le PL 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, déposé en novembre 2015, a confirmé ces appréhensions.

Dans son [mémoire](#), la LDL dénonce le fait que le programme d'aide devient conditionnel pour les primo demandeurs à l'obligation d'accepter tout «emploi convenable», sous peine de se voir imposer une réduction du montant de sa prestation. La LDL s'inquiète également de la disparition prévue d'Emploi Québec. Elle estime en effet que cet organisme répond à l'exigence posée historiquement par l'Organisation internationale du travail (OIT) de maintenir au sein de l'État membre des services publics de l'emploi permettant de garantir le respect des droits «du et au travail», dont la liberté fondamentale de choisir librement un emploi. Elle dénonce également les fausses prémisses sur lesquelles s'appuie le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour justifier la nature de son projet de loi l'accusant de se livrer à une lutte à l'égard des prestataires de l'aide sociale qui s'avère finalement idéologique et qui repose sur la mise en place de mesures discriminatoires portant atteinte aux droits humains.

La LDL a soumis son mémoire à la Commission parlementaire sur l'économie et le travail et a demandé en vain à être entendue par celle-ci. Elle a fait une série d'interventions médiatique pour faire connaître sa position.

Examen du Canada par le Comité DESC de l'ONU

La LDL a fait parvenir au Comité des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) de l'ONU, en janvier 2016, un [addenda au Rapport alternatif](#) qu'elle avait soumis (en janvier 2015) en vue de l'examen du Canada par ce comité qui a eu lieu en février 2016.

Dans ses observations finales, le Comité ne manque pas de souligner la piètre performance du Canada et de ses provinces, à propos de la sécurité sociale, le droit à un revenu suffisant, le droit au logement, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation.

La LDL a participé aux interventions médiatiques visant à faire connaître les résultats de cet examen, plus particulièrement en ce qui concerne certaines remarques se distinguant des remarques formulées par le Comité lors de précédents examens du Canada. Parmi celles-ci, mentionnons celles qui portent sur les mesures d'austérité décrites comme allant à l'encontre de l'obligation de l'État d'utiliser au maximum les ressources disponibles pour assurer la réalisation des DESC et invitant l'État à revoir son système de taxation. Mentionnons également celles qui portent sur les changements climatiques et l'érosion de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Accès à l'éducation pour tous et toutes

En 2012, la Ligue des droits et libertés a souscrit à la déclaration collective initiée par le Collectif éducation sans frontière portant sur l'accès à l'éducation pour les enfants qui en sont privés en raison du statut migratoire de leurs parents.

Dans le cadre du processus d'adoption du PL 86, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire* (PL 86), la LDL s'est adressée au ministre de l'Éducation, en avril 2016, demandant que le gouvernement du Québec fasse en sorte que soient levés tous les obstacles entravant l'accès à l'éducation pour les enfants qui en sont privés en raison du statut migratoire de leurs parents.

1.3. Liberté d'expression, droit de manifester et profilage politique

Objectif 2015-2016 :

- *Réhabiliter dans l'espace public ces libertés civiles*
- *Renforcer le mouvement de défense en faveur de ces libertés civiles fondamentales pour l'exercice de la démocratie*
- *Obtenir la reconnaissance de pratiques de profilage politique et l'adoption de mesures visant à éradiquer ces pratiques*

La LDL est demeurée très active dans ce dossier cette année principalement pour assurer une diffusion large du Rapport Manifestations et répressions, poursuivre la mobilisation pour la défense du droit de manifester et poser dans l'espace public la question de la répression et du profilage politiques. Elle s'est également préoccupée de la portée du PL 59, *Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes et lutter contre la radicalisation.*

Rapport Manifestations et répressions

Rappelons que ce rapport se voulait être au départ une sorte de bilan sur le droit de manifester au Québec. Les données colligées auprès d'organisations de plusieurs régions du Québec, auprès de chercheurs- e-s ainsi qu'à partir des dossiers devant les tribunaux ont finalement permis de mettre en lumière l'existence de pratiques de profilage politique exercées principalement par les forces policières à l'égard de certains types de manifestation, en raison du thème de la manifestation ou des convictions politiques des personnes qui l'organisent ou y prennent part.

Le [rapport](#) a été rendu public en juin 2015 à Montréal et sa publication a connu une bonne couverture médiatique.

Aussi, afin de maintenir les liens de solidarité développés avec les organisations qui avaient participé à sa réalisation et soutenir la mobilisation sur le droit de manifester au Québec, la LDL, en collaboration avec la Fondation Léo Cormier (FLC), a réalisé une tournée dans 4 autres régions du Québec : Gatineau, Estrie, Québec et Rouyn Noranda. En plus de permettre une diffusion élargie du rapport, ces rencontres ont aussi permis de connaître avec plus de précision les différents règlements municipaux qui peuvent ouvrir la voie à des pratiques de profilage politique et contrer l'exercice du droit de manifester.

Mentionnons également que nous avons pu traduire le [rapport en anglais](#) et que nous comptons le diffuser auprès des différentes organisations canadiennes de défense des libertés civiles.

La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) a également été saisie du contenu de ce rapport. La LDL souhaite en effet examiner avec la FIDH et ses ligues membres les perspectives à se donner pour dénoncer et contrer la répression politique et policière des mouvements de contestation sociale, et ce, non pas sur une base ponctuelle, puisque cela se fait déjà en fonction d'événements que les ligues portent à l'attention de la FIDH et qui font l'objet d'interventions ciblées. La LDL a indiqué à la FIDH qu'elle cherchait plutôt à explorer cette problématique d'un point de vue systémique et voir quels seraient les leviers d'interventions et de mobilisation dont nous pourrions nous doter afin de faire respecter le droit de défendre nos droits, considérant les enjeux sociaux, économiques et politiques auxquels nous sommes tous et toutes confronté-e-s à l'échelle de la planète. Nous espérons que ce dossier sera traité lors du congrès de la FIDH qui doit se tenir en août 2016.

Rapport alternatif soumis au Comité des droits de l'Homme de l'ONU (CDH)

Dans le cadre de l'examen du Canada à propos de ses engagements à l'égard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la LDL a soumis un [rapport alternatif au CDH](#), le 5 juin 2015. Ce rapport ciblait exclusivement la répression de la contestation sociale au Canada et plus particulièrement au Québec de 2006 à 2015 et faisait état des violations de droits dans ce contexte, plusieurs autres organisations canadiennes ayant porté de leur côté les préoccupations de la LDL notamment sur les mesures antiterroristes et de surveillance des populations.

Au terme de son examen, le CDH a fait plusieurs [recommandations](#) traitant notamment de l'usage excessif de la force durant les manifestations, des mécanismes de sanctions à l'endroit des forces policières et de l'augmentation de la répression des manifestations en prenant appui sur les événements survenus lors du G 20 à Toronto en juin 2010 et lors du printemps étudiant de 2012.

La LDL s'est adressée aux ministres de la Sécurité publique, de la Justice et des Relations internationales et de la francophonie, afin de leur demander de donner suite à ces recommandations le 17 novembre 2015. Mais cette démarche est restée lettre morte.

PL 59

Rappelons que ce projet de loi propose d'interdire le discours haineux et le discours incitant à la violence. Les plaintes seraient confiées à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

La LDL a demandé le retrait de ce projet de loi car il annonce des restrictions importantes à la liberté d'expression sans que le gouvernement n'en ait démontré la nécessité, considérant notamment les dispositions déjà existantes dans le Code criminel. Nous croyons par ailleurs que le système de dénonciation que met de l'avant ce projet de loi aura pour effet d'inciter à la délation et nous fera entrer dans une ère du soupçon où la méfiance des uns à l'égard des autres sera la règle et non l'exception. Nous craignons également le pouvoir conféré au ministre de l'Éducation d'enquêter dans les établissements d'enseignement sur tout «comportement pouvant raisonnablement craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves», car nous évaluons que ce pouvoir risque de laisser place à de l'arbitraire et des pratiques de profilage politique.

Pour compléter le régime de protection actuel contre le discours haineux, la LDL a plutôt proposé d'examiner la portée positive que pourrait avoir l'une des recommandations faites par la CDPDJ, à l'occasion du bilan des 25 ans de la Charte québécoise, qui proposait que la Charte interdise l'incitation publique à la

discrimination.

Le PL 59 n'a pas encore été adopté au moment d'écrire ces lignes. La LDL s'est engagée, lorsque ce sera fait, à en suivre de près la mise en application.

Publication d'un «Mythes et réalités» sur le droit de manifester

Rappelons que le [«Mythes et réalités»](#) se veut être un outil sur lequel pourront compter les organisations et groupes qui souhaitent mener des activités de sensibilisation ou autres interventions publiques visant à rappeler les fondements du droit de manifester liés à la liberté d'expression et au droit d'association ainsi qu'à l'exercice de la démocratie. Il a été publié en novembre 2015 et a fait l'objet d'une large diffusion un peu partout au Québec.

18

Procédures judiciaires et plaintes devant la CDPDJ

Jugement sur 500.1 du Code de sécurité routière (CSR)

C'est le 12 novembre 2015 que le jugement de la Cour supérieure est venu déclarer inconstitutionnel l'article 500.1 du CSR. Cependant, ce jugement fait craindre l'élaboration par le législateur d'un processus d'autorisation des manifestations de manière à assurer la validité de cet article du CSR.

La LDL, pour sa part, a toujours fait valoir que le droit de manifester est un droit constitutionnel dont l'exercice n'a pas à être encadré ou réglementé. Ses conditions d'exercice n'ont pas à être dictées, ni limitées par les pouvoirs politiques et policiers.

Le jugement nous donne raison par ailleurs sur un certain nombre d'éléments, notamment :

- Le jugement confirme que manifester dans la rue est un droit constitutionnel et que le droit d'exprimer sa dissidence est essentiel à la démocratie, est un droit «qui est protégé tant dans l'intérêt des personnes qui l'exercent que dans celui de la société en général»
- Il affirme qu'une manifestation demeure pacifique même si des infractions sont commises par un petit groupe de personnes : on peut conclure alors que les policiers ne sont pas autorisés à procéder à des arrestations massives dans ces circonstances
- Il rappelle l'importance de la manifestation qui découle de l'absence de moyens efficaces pour se faire entendre
- Il nous donne raison sur le fait que dans les conditions actuelles, le droit de manifester est soumis à l'exercice d'un pouvoir arbitraire des policiers qui tolèrent à leur guise certaines manifestations alors que d'autres ne le sont pas

- Il relève que la preuve présentée devant la cour municipale a établi que les forces policières sont en mesure d'encadrer des manifestations, même lorsqu'elles n'en n'ont pas été avisées et qu'en cela, exiger l'itinéraire ou une autorisation préalable est sans fondement.

Plaintes pour profilage politique auprès de la CDPDJ

Si la CDPDJ, dans le dossier de plainte présentée par la section de Québec de la LDL, a reconnu l'existence de pratiques de profilage politique par les policiers de la Ville de Québec et porté le dossier devant le Tribunal des droits de la personne, ce qui constitue une victoire en soi, le dossier porté par la LDL stagne depuis bientôt trois ans. De plus, une nouvelle enquêteuse vient d'être assignée au dossier...

Suivi de la mise en œuvre de la Loi 12 concernant le Bureau des enquêtes indépendantes sur la police (BEI)

Il y aura bientôt trois ans, soit en mai 2013, que le PL 12 a été sanctionné et le BEI n'est toujours pas en fonction. Nous ne reviendrons pas ici sur les importantes lacunes de la loi 12, l'une des principales étant que le caractère entièrement civil du Bureau n'est pas assuré puisque d'anciens policiers pourront être au nombre des enquêteurs (voir le mémoire de la LDL en ligne : <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/memoire-ligue-des-droits-et-libertes-pl-12-mars-2013.pdf>)

Durant la dernière année, nous sommes surtout intervenu-e-s pour dénoncer le manque de transparence du gouvernement et l'absence de réelle consultation entourant l'adoption des règlements visant à assurer la mise en œuvre du BEI, et pour cause : le premier règlement a été adopté à l'été 2014, en catimini, sans consultations. Au terme d'une campagne menée au printemps 2015, la LDL ainsi que 40 organisations ont interpellé en juin 2015 la ministre de la Sécurité publique à propos des règlements à venir afin d'être informées de la date du dépôt des projets de règlements et pour que cette réglementation permette une plus grande indépendance et transparence du BEI.

Malgré cette mise en garde, le projet de règlement sur le déroulement des enquêtes a bel et bien été publié à l'été 2015, laissant très peu de temps pour réagir à son contenu. La LDL évalue que le projet de règlement (toujours pas adopté au moment d'écrire ces lignes) reproduira plusieurs des lacunes mises en évidence lors des enquêtes sur la mort de Fredy Villanueva, Alain Magloire et plusieurs autres.

Il risque de compromettre à la fois l'autorité du BEI, sa crédibilité et son efficacité. La LDL demande dans ses commentaires adressés à la ministre que le règlement empêche toute possibilité de collusion entre les policiers impliqués, que des sanctions soient prévues en cas d'absence de collaboration, que le BEI demeure maître d'œuvre de l'enquête et qu'il soit tenu au terme de cette enquête de rendre publique, dans le cas où le policier visé n'est pas poursuivi au criminel, les motifs que ont prévalu pour mener à cette conclusion ainsi que la manière dont l'enquête s'est déroulée.

La LDL demande que la définition de blessure grave, qui établit les circonstances commandant la tenue d'une enquête indépendante, soit élargie de manière à tenir compte de la nature diversifiée des blessures qui peuvent être causées lors d'interventions policières. Elle doit aussi comprendre les cas d'agressions sexuelles.

Au moment d'écrire ces lignes, le projet de règlement sur le déroulement des enquêtes n'a pas encore été adopté et le nombre d'enquêteur-e-s n'étant pas issu-e-s du milieu policier se limite à 3 sur un total de 18.

1.4. Environnement et droits humains

Objectif 2015-2016 :

- *Participer à la lutte aux changements climatiques, contre les projets d'hydrocarbures et pour une transition énergétique, dans une perspective de droits humains*

Le comité environnement de la LDL a tout d'abord consolidé son analyse des enjeux de droits humains entourant les processus de consultation en environnement. Il a rédigé un bilan de la journée d'études [Quelles formes de participation pour l'autodétermination?](#) qui s'était tenue en février 2015, et l'a fait circuler auprès des groupes écologistes. À l'automne 2015, le comité est intervenu dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur les hydrocarbures pour dénoncer le processus de consultation lui-même, qui portait atteinte à de nombreux droits humains, dont le droit d'accès à l'information et le droit à la participation. Il a déposé au BAPE un mémoire intitulé [L'évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures : une démarche qui porte atteinte aux droits humains](#). Cette analyse a permis d'approfondir et de faire connaître la réflexion sur les processus de consultation que la LDL avait entamée dans le cadre de la production d'un mémoire sur les gaz de schistes en 2010.

Après avoir consolidé son analyse des droits procéduraux en environnement, le comité a souhaité développer une compréhension plus poussée des enjeux de

droits humains soulevés par les projets d'hydrocarbures eux-mêmes, ainsi que par la lutte aux changements climatiques et les différentes perspectives de transition énergétique. En effet, au-delà des enjeux de participation citoyenne, les projets d'hydrocarbures peuvent porter atteinte à de nombreux droits, dont le droit d'accès à l'eau, le droit à la santé, les droits des Peuples autochtones, les droits des femmes, etc. Quant aux différentes alternatives mises de l'avant, elles soulèvent elles aussi de nombreuses questions de droits humains, notamment du point de vue du droit à l'égalité. Le comité environnement a ainsi entamé une réflexion sur le sujet en préparant un document et une discussion dans le cadre d'un C.A. thématique qui s'est tenu en janvier. Les questions soulevées étant très complexes, cette démarche de réflexion se fait progressivement et pourrait s'étendre sur plusieurs années.

Au-delà de la démarche de réflexion, le comité trouve aussi important de collaborer avec le milieu écologiste qui mène des luttes sur le terrain, pour se nourrir des réflexions et expériences des militant-e-s, mais aussi pour alimenter et appuyer à son tour le travail des groupes sur la base d'un argumentaire de droits humains. C'est ainsi que le comité a adhéré au *Front commun pour la transition énergétique* à titre de membre observateur, a participé à une première AGA et a manifesté son intérêt à participer aux échanges du «comité solutions» de cette coalition, qui se penche sur les alternatives de transition. Bien que la réflexion de la LDL dans le dossier soit loin d'être complète, le comité travaille sur un projet de document qui permettrait déjà de partager un certain nombre de questions avec les groupes écologistes et d'autres groupes intéressés par cette lutte.

Au cours de l'année 2015-2016, le comité environnement a aussi tissé des ponts avec d'autres comités de la LDL. Il a ainsi mené une réflexion conjointe avec le comité liberté d'expression au sujet des actions de résistance, dans une perspective de droits humains. Des membres du comité environnement ont aussi entamé des échanges avec des membres d'autres comités au sujet du droit à la participation, un droit interpellé dans plusieurs autres dossiers, dont la lutte à la pauvreté.

Enfin, un atelier sur «environnement et droits humains» a été donné à l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (CSQ).

2. Réalisations dans les dossiers de veille et d'interventions ponctuelles

2.1. Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communautaires et autres

Objectif 2015-2016 :

- *Sensibiliser sur les enjeux relatifs au droit d'association liés aux mesures de contrôle de l'État sur les groupes communautaires et autres.*
- *Soutenir la mobilisation des organismes qui exigent le respect de la mission de défense collective des droits.*

22

Le 27 novembre 2015, la LDL, en collaboration avec la Table des regroupements provinciaux et organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), la Fondation Léo-Cormier et le Service aux collectivités de l'UQAM (SAC UQAM) a tenu un important colloque intitulé «La transparence de l'État : prétexte pour plus de contrôle et moins de démocratie».

Une importante mobilisation animait alors le milieu des organismes communautaires à propos du PL 56, *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme* lequel propose d'assujettir à cette loi tous les organismes communautaires, les mettant sur le même pied que les lobbyistes de carrière voués aux intérêts des entreprises qui les paient. La LDL a d'ailleurs à cette effet publier un communiqué conjoint en réaction à la lettre du ministre Jean-Marc Fournier au Commissaire au lobbyisme du Québec au sujet de l'assujettissement des OSBL à la loi sur le lobbyisme, le 26 novembre 2015.

Par ce colloque, la LDL souhaitait situer cette réforme de la Loi sur le lobbyisme dans un contexte plus large et présenter une analyse globale de l'accélération des réformes proposées par le gouvernement et des contrôles subis par les OSBL en centrant l'analyse sur les enjeux de la liberté d'association des citoyens et des citoyennes ainsi mis en cause.

La LDL a par la suite présenté un projet de recherche au SAC UQAM qui vise à évaluer si les mesures de contrôle technocratiques imposées par l'État aux groupes communautaires auxquelles risquent de s'ajouter les contrôles inhérents au PL 56, peuvent être juridiquement contestées au nom de la liberté d'association des OSBL, du point de vue du droit interne et du point de vue du droit international des droits de la personne. La LDL cherche par ce biais à réaffirmer le droit des OSBL de s'associer démocratiquement et de s'exprimer afin d'influencer les politiques publiques dans le but de promouvoir la justice sociale.

Ce projet doit se mettre en marche avant l'été 2016.

2.2. Migration et droits économiques, sociaux et culturels

Objectif 2015-2016 :

- *Renforcer le mouvement en faveur de la reconnaissance de tous les droits des travailleurs et travailleuses*
- *migrant-e-s dit-e-s peu spécialisé-e-s*
- *Proposer une analyse et des pistes d'interventions qui tiennent compte des constats du Rapport sur les DH*

La LDL continue de participer au Front de défense des non syndiqués et à son comité sur le travail migrant, coordonné par Au bas de l'échelle : voir la section 5.9.

2.3. Racisme, laïcité et exclusion sociale

Objectif 2015-2016 :

- *Promouvoir la position de la LDL*
- *Alerter sur les enjeux liés au racisme et l'exclusion sociale de groupes ciblés*

Le comité «Racisme, laïcité et exclusion sociale», anciennement «Laïcité et droits humains», a réfléchi depuis septembre 2015 à de nouvelles perspectives de travail, alors que les débats sur les accommodements raisonnables et la laïcité ne sont plus au centre de l'actualité. Si le racisme dont sont la cible les populations arabo-musulmanes du Québec faisait déjà partie de l'analyse de la LDL, le comité en est venu à la conclusion qu'il est désormais temps de mettre de l'avant les enjeux de droits qu'il pose et de le mettre en lien avec d'autres formes de racisme qui continuent de traverser la société québécoise et canadienne (populations noires et autochtones notamment).

La question du racisme apparaît au comité comme un enjeu sur lequel il serait possible de proposer un contre-discours, fondé sur les droits, qui ne se poserait pas qu'en réaction aux mesures proposées par l'État, mais qui viserait plutôt à sensibiliser certains acteurs et actrices clés (politicien-ne-s, institutions, milieu communautaire, etc.) à l'importance d'une perspective antiraciste.

Le comité a élaboré un document qui présente un état des lieux et des perspectives de travail de la LDL et souhaite faire de ce dossier un dossier prioritaire pour l'année 2015-2016. Le document précise son cadre d'analyse en

définissant le racisme comme étant l'expression de rapports de domination et propose que la contribution de la LDL soit de mettre en lumière ces rapports afin de les abolir et non de se limiter à en dénoncer les manifestations.

2.4. Droit des peuples autochtones

Objectif 2015-2016 :

- *Sensibiliser la population quant aux enjeux relatifs aux droits des peuples autochtones, notamment le colonialisme dont ils sont victimes*
- *Renforcer le mouvement en faveur de la défense des droits des peuples autochtones au sein de la population*

24

Rappelons que lors de l'AGA de juin 2015, les membres de la LDL ont adopté des Lignes directrices sur les droits des peuples autochtones. Ces énoncés de principes visent à guider les prises de positions de la LDL sur les enjeux concernant les droits des Peuples autochtones. Sous cette impulsion, la LDL a participé à l'automne 2015 à une activité publique organisée dans le cadre de la semaine culturelle autochtone «Mitig» de l'Université de Montréal. Cette rencontre a réuni plusieurs organisations non autochtones pour réfléchir aux conditions d'une solidarité politiquement efficace et non oppressive avec les Peuples autochtones.

Cette idée d'une solidarité à construire entre Autochtones et Allochtones a continué à inspirer les travaux du comité de la LDL sur ces questions, ce qui nous a amené-e-s à réaliser le numéro «[Décolonisation: droits des peuples autochtones](#)» de la revue Droits et libertés publiée à l'automne 2015 ainsi que la soirée publique «*Décolonisation et solidarité... quelles perspectives?*» à l'hiver 2016 qui a réuni près de 300 personnes.

Un [feuillet explicatif des lignes directrices](#) rappelant les engagements de la LDL a notamment été produit pour inviter les membres de la LDL et les autres organisations à se solidariser des luttes autochtones, dans le respect de celles et ceux qui les portent.

Par ailleurs, la LDL participe très activement à la Coalition sur les droits des peuples autochtones : voir à cet effet la section 5.2 du rapport d'activités.

2.5. Mesures antiterroristes et surveillance des populations

Objectif 2015-2016 :

- *Défendre les libertés civiles et contrer l'adoption de mesures qui leur portent atteinte dans le contexte de la lutte au terrorisme*
- *Amener un plus grand nombre de personnes à être critiques de l'approche sécuritaire*

Considérant le contexte politique de l'automne, dont la lutte contre les mesures d'austérité au Québec et la difficulté dans ce contexte de susciter l'intérêt des personnes ou organisations susceptibles de se mobiliser autour d'une campagne sur la surveillance des populations, il a été convenu de laisser passer un peu de temps avant de relancer les activités de la LDL dans ce dossier.

Par ailleurs, en ce qui concerne les mesures antiterroristes, la LDL n'a pas mené d'action indépendante cette année. Elle a cependant donné son appui à des communiqués conjoints et participé à diverses démarches de représentations par lettres avec d'autres organisations de défense des droits du Canada demandant que soient revues l'ensemble des mesures antiterroristes dont C-51 et la mise en place de mécanismes de contrôle des diverses agences agissant en matière de sécurité nationale.

3. Communications

Objectif 2015-2016 :

- *Améliorer l'arrimage entre le plan d'action et les activités de communication*
- *Accroître la diffusion de nos analyses et prises de position*
- *Systématiser nos pratiques en matière de publications*

Depuis la rédaction du plan de communications en 2012, un travail structurant important a été fait au niveau des communications (refonte de l'identité visuelle de la LDL et de l'infolettre, politique d'utilisation des médias sociaux, mesures pour accroître la diffusion de la revue, etc.). En 2015-2016, bien que le travail de communications se soit poursuivi, moins d'énergie a pu être mise dans la réflexion, le développement des outils de communications et l'application des mesures proposées dans les années précédentes.

Un travail important a néanmoins été fait pour systématiser nos pratiques en matière de publications, avec la production d'un guide pour harmoniser nos pratiques de féminisation et de balises en matière de droits d'auteur-e-s et de droit à l'image.

La responsable des communications a aussi suivi une formation en stratégies de campagnes.

Enfin, les mesures pour accroître la diffusion de nos publications se sont poursuivies. Nous avons notamment mis des mesures en place pour accroître le nombre d'abonnements à la revue Droits et libertés et créé une section à part du site Internet pour la revue, que nous espérons pouvoir compléter l'an prochain. La publication du Mythes et réalités sur le droit de manifester a par ailleurs connu un vif succès. Nous avons aussi produit des tracts portant sur les différents mythes sur le droit de manifester, qui ont commencé à être distribués, notamment dans le cadre de manifestations.

4. Financement et membership

Objectifs 2015-2016 :

- *Accroître l'autonomie financière et la viabilité de la LDL*
- *Développer le membership de la LDL et consolider le membership existant*

Le comité conjoint membership-financement a poursuivi son travail en 2015-2016. Le plan d'action de cette année prévoyait notamment la hausse des cotisations, la sollicitation personnelle de membres du CA de la LDL, une campagne de don mensuel, du sociofinancement et la réalisation d'une soirée bénéfice. Le plan d'action avait notamment pour objectif de diversifier les sources de financement de la LDL et d'augmenter le nombre de ses membres.

Ainsi, le comité propose de revoir la grille de cotisation, cela en insistant sur le fait que la LDL accepte les demandes d'adhésion quelle que soit la cotisation versée et que le montant indiqué pour chaque catégorie de membre est une cotisation suggérée, que ce soit dans les lettres, les formulaires, les coupons et le site internet. Voici la proposition du comité :

MEMBRE INDIVIDUEL-LE
Cotisation régulière 50\$
Étudiant-e/faible revenu 10\$

MEMBRE ASSOCIATIF
Organisme communautaire 75\$
Syndicat et institution 300\$

Cette année, les membres du CA ont été encouragé-e-s, à plusieurs reprises, à faire l'une ou l'autre démarche en vue de solliciter des adhésions de membres, ce qui a contribué à l'adhésion de plus d'une dizaine de nouveaux et nouvelles membres. Nous avons également fait une campagne spéciale d'adhésion et don, en juin dernier, auprès des communautés religieuses. Celle-ci a permis de doubler les dons par rapport à l'année précédente bien que ceux-ci restent plutôt modestes et en forte baisse depuis les dernières années.

Des démarches, malheureusement plus longues que prévues, pour offrir la possibilité de faire un don mensuel à partir de notre formulaire de don en ligne font en sorte que la campagne de don mensuel sera faite lors du lancement de la campagne de financement annuelle en septembre 2016. Par ailleurs, cette option est déjà fonctionnelle depuis le mois de mars dernier. De plus, une annonce sur notre site internet offre la possibilité de faire un don in memoriam.

Il n'a pas été possible cette année de réaliser une campagne de socio-financement. Le comité conserve cette idée pour son plan d'action 2016-2017 et en évaluera sa possibilité et sa pertinence à lumière du plan d'action des comités de la prochaine année.

La LDL a aussi tenu trois kiosques au cours de cette année grâce à la participation de militant-e-s. Les activités ont permis l'adhésion de quelques nouveaux et nouvelles membres ainsi que la vente et la diffusion de nos publications.

La LDL n'a pas pu tenir de soirée bénéfice au cours de l'année financière 2015-2016 mais en tiendra deux en 2016-2017 dont la première a eu lieu le 25 avril 2016. Par ailleurs, nos démarches pour l'obtention de commandites pour cette soirée ont permis de confirmer une commandite récurrente de la Caisse d'économie solidaire jusqu'en 2018.

La campagne de financement annuelle a rapporté cette année un peu plus de 50 000\$, en hausse par rapport aux dernières années.

La campagne de renouvellement de membership a été lancée le 1er avril dernier. Les adhésions en ligne, dont la procédure a été mise en place depuis 2 ans, se poursuivent. En date du 30 avril, soit un mois après le début de la campagne, un peu moins de la moitié des membres ont déjà renouvelé leur adhésion.

Par ailleurs, la LDL compte de nombreux nouveaux et nouvelles membres au cours de la dernière année. Ainsi, la LDL compte à ce jour un peu plus de 700 membres, comparativement à 597 en date du 31 mars 2015. Chaque personne qui devient membre reçoit une lettre de bienvenue ainsi que la/les dernières publications (revue et fascicule).

Évolution annuelle du nombre de nouveaux et nouvelles membres depuis 2011

QUAND?	Nombre total	Sous-total Section de Québec seulement
1 avril 2011 au 31 mars 2012	45	21
1 avril 2012 au 31 mars 2013	36	14
1 avril 2013 au 31 mars 2014	70	16
1 avril 2014 au 31 mars 2015	101	25
1 avril 2015 au 31 mars 2016	137	33

28

Évolution du nombre de membres depuis 2010

Au 31 mars	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Membres							
individuels	454	413	414	389	427	473	568
collectifs	117	99	111	119	123	124	122
TOTAL*	571	512	525	508	550	597	690

Rappelons que les membres de la LDL qui habitent la région de Québec sont également considéré-e-s membres de la section de Québec. En ce qui concerne plus spécifiquement la section de Québec, celle-ci a terminé l'année financière (31 mars 2016) avec 108 membres individuel-le-s et 12 membres collectifs. À titre comparatif, l'an dernier, la section comptait 73 membres individuel-le-s et 12 membres collectifs. En 2014, ces chiffres étaient respectivement de 69 et 12.

La section a mené une campagne de renouvellement et d'adhésion à partir de février 2016. Un comité a conçu une stratégie et des outils de communication afin de susciter de nouvelles adhésions et un renouvellement rapide. Entre autres choses, une page web avec une vidéo ont été mis en ligne, des commandites permettaient d'offrir un incitatif et des soirées de sollicitation ont été organisées. Au 30 avril, la section comptait 42 nouveaux membres et 60 renouvellements.

5. Participation active à des coalitions ou autres regroupements engagés sur des enjeux de droits

5.1 Coalition Pas de démocratie sans voix (PDSV)

Objectifs 2015-2016 :

- *Renforcer le mouvement d'opposition aux orientations et politiques du gouvernement Harper contre les droits humains et la démocratie*

Le comité de coordination de la coalition, auquel participe Dominique Peschard à titre de représentant de la LDL, s'est réuni après l'élection du gouvernement libéral. Un bilan a été fait du travail de PDSV et plusieurs intervenant-e-s, en particulier le représentant de la FTQ, ont souligné combien les publications de PDSV avaient été utiles lors de la campagne électorale.

Il a été convenu de suspendre les activités régulières de PDSV mais de se réunir en fin d'année pour évaluer la possibilité de convier une assemblée générale de nos membres à l'automne pour faire un bilan d'une première année de gouvernement libéral. Rappelons que des représentant-e-s de PDSV ont rencontré Justin Trudeau et Thomas Mulcair avant les élections afin de les questionner sur leurs engagements à l'égard de la démocratie et des droits.

5.2 Coalition pour les droits des peuples autochtones

Objectifs 2015-2016 :

- *Soutenir les peuples autochtones dans leurs démarches visant à obtenir le respect par le Canada et le Québec des engagements énoncés dans la Déclaration sur les droits des peuples autochtones*
- *Renforcer le mouvement en faveur de la défense des droits des peuples autochtones au sein de la population non autochtone*

La LDL est membre de la [Coalition](#)³ et y est représentée par Dominique Peschard et Marcel Duhaime.

La Coalition s'est réunie une fois à l'automne et deux fois au printemps avec une faible participation de la part des organisations membres. Une lettre publique (dans le Devoir) a été adressée à Justin Trudeau pour lui rappeler l'ensemble des engagements de son parti à l'égard des peuples autochtones, engagements dont il avait fait part dans en réponse à un questionnaire pré-électoral que la Coalition lui avait envoyé.

Par ailleurs, les événements de Val d'Or ont précipité, sur l'initiative d'Ellen Gabriel, la création d'une coalition pancanadienne ad hoc qui inclut les membres de la coalition québécoise. Le but de cette coalition est de réunir dans un premier temps une table ronde d'expert-e-s sur les différents enjeux concernant les violences envers les femmes autochtones afin d'élaborer des solutions/revendications. La table ronde devrait se tenir fin mai. La coalition a également adressé une lettre publique au Premier ministre Couillard faisant état

³ Le site de la Coalition pour les droits des peuples autochtones : <https://cdpaq.wordpress.com/>

de ses attentes concernant l'enquête policière. Cette lettre a été publiée dans *Le Devoir* dans son édition du 22 février 2016.

5.3 Échec à la guerre

Objectifs 2015-2016 :

- *Faire ressortir les enjeux de droits humains dans les problématiques abordées par le Collectif Échec à la guerre*
- *Mobiliser les membres de la LDL et les organismes partenaires à prendre part aux activités et campagnes du Collectif*

La LDL est membre du collectif et y délègue une représentante, Martine Éloy.

La LDL a endossé une lettre, intitulée *Le Canada et la promotion de la paix : un bilan désastreux*, produite à l'occasion de la Journée internationale de la Paix, et signée par plus de 80 personnalités et représentant-e-s d'organisations. Malheureusement, cette lettre n'a pas été publiée par les grands quotidiens et a circulé uniquement sur les réseaux sociaux.

Par la suite, la LDL a appuyé la 5^e campagne du coquelicot blanc et l'action média pour la publication d'une pleine page dans *Le Devoir* du 31 octobre 2015, invitant la population à porter le coquelicot blanc en solidarité avec les millions de réfugié-e-s de guerre et comme geste de refus de la guerre et des politiques militaristes du Canada. La LDL a invité ses membres à participer à la vigile silencieuse devant le lieu de la cérémonie officielle de la journée du Souvenir le 11 novembre dernier. Des membres du CA de la Ligue et de la permanence ont participé à un mini-colloque, organisé par le Collectif Échec à la guerre le 23 avril 2016, sous le titre *La guerre en Syrie et en Irak, le groupe État islamique et le Canada*.

5.4 Observatoire sur les profilages (OSP)

Objectifs 2015-2016 :

- *Promouvoir des changements structurels dans les pratiques et les politiques organisationnelles et institutionnelles des acteurs socio-judiciaires pour soutenir une sécurisation de l'espace public respectueuse des droits de la personne*

La LDL est membre de l'OSP qui regroupe chercheur-e-s, universitaires et organisations communautaires. Elle y est représentée par Lucie Lemonde. Le but de l'OSP est de faire reconnaître par les autorités politiques et autres acteurs et

actrices concernés, notamment les autorités policières, l'existence des trois types de profilage (social, racial et politique), de se doter d'outils pour développer une analyse commune et de mener des interventions publiques et politiques communes. La LDL contribue plus spécifiquement au volet profilage politique.

Parmi les activités de l'OSP menées cette année, signalons le Colloque *Dérives sécuritaires et profilage*, qui a eu lieu les 18 et 19 février 2016. Au total, près de 20 intervenant-e-s ont pris la parole et discuté des enjeux formulés au courant des dernières années. L'OSP a également publié deux bulletins électroniques faisant état des différents travaux menés par les membres de l'Observatoire.

5.5 Coalition de surveillance internationale des libertés civiles (CSILC) et mesures antiterroristes

Objectifs 2015-2016 :

- *Défendre les libertés civiles et contrer l'adoption de mesures qui leur portent atteintes dans le contexte de la lutte au terrorisme*

La LDL est l'une des organisations membres de la CSILC. Elle y participe depuis le tout début et y est représentée par Dominique Peschard et Martine Éloy. Dominique Peschard est également co-président de la Coalition.

La LDL participe également à des rencontres de concertation que tiennent régulièrement les organisations de défense des libertés civiles du Canada. Les autres organisations qui participent à ces échanges sont l'Association canadienne des libertés civiles, la British Columbia Civil Liberties Association, la Canadian Muslim Lawyers Association, le National Council of Canadian Muslims et Amnistie internationale Canada.

L'élection du gouvernement libéral a laissé entrevoir la possibilité de remettre en question les mesures liberticides mises en place depuis le 11 septembre 2001 et d'instaurer un mécanisme de surveillance des agences. Malgré les promesses électorales des libéraux d'agir dans ce sens, les changements se font toujours attendre et le gouvernement n'a pas encore dévoilé ses intentions. La crainte est que le gouvernement se limite à amender certaines dispositions de C-51 et qu'il mette seulement en place un comité parlementaire comme mécanisme de surveillance des agences. Fait inquiétant, dans la poursuite en dommage intentée par Abdullah Almalki, Muayyed Nureddin et Ahmad El Maati contre le gouvernement du Canada pour le rôle des agents canadiens dans leur détention et torture à l'étranger, le gouvernement à renier la position préélectorale du parti Libéral de compenser les trois hommes. Pire, il a poursuivi la bataille judiciaire à leur égard et demandé que la loi C-44 qui protège les sources du SCRS soit

appliquée rétroactivement dans leur cause, ce que même les Conservateurs n'avaient pas fait.

Dans ce contexte, la coalition d'organisations citées précédemment a envoyé deux lettres au ministre Goodale, l'une pour poser des exigences concernant le processus de consultation à venir sur la révision des mesures antiterroristes, l'autre pour réaffirmer nos demandes en matière de mécanisme de surveillance des agences. Plusieurs organisations, mais pas la LDL, ont demandé de rencontrer le ministre Goodale, sans succès.

5.6 Table de concertation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Objectifs 2015-2016 :

- *Interpeller la CDPDJ sur son rôle de «chien de garde institutionnel» des droits et libertés*

La LDL a poursuivi sa participation à la Table de la CDPDJ qui se réunit habituellement à deux reprises par année. Nicole Filion y représente la LDL.

Cette année, la Table n'a tenu qu'une seule rencontre, le 28 octobre 2015. La CDPDJ a fait la présentation de son plan stratégique qui nous a pour le moins laissé en appétit au regard des représentations que nous avons faites à ce propos l'an dernier. Ces représentations portaient notamment sur le rôle essentiel que la Commission doit jouer en faveur de la revalorisation des droits humains et de la Charte des droits et libertés de la personne à titre de texte quasi constitutionnel et également sur son rôle d'intervenant en faveur de la pleine réalisation des droits et libertés dans l'espace public et auprès de la classe politique, non seulement pour contrer ce courant de la banalisation des droits mais aussi pour agir sur les causes systémiques de reculs dans la réalisation des droits.

Dans l'attente de la nomination d'un-e nouveau président-e, la rencontre habituellement prévue au printemps n'a pas eu lieu.

5.7 Coalition BDS-Québec

Objectifs 2015-2016 :

- *Obtenir le respect intégral par Israël du droit international et des droits des Palestiniens*

La LDL est membre du mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) depuis quelques années déjà. Elle participe à la Coalition BDS-Québec et y est représentée par Marcel Duhaime.

Rappelons que BDS a été créé à la suite d'un appel lancé le 9 juillet 2005 par plus de 170 organismes civils palestiniens et est devenu un mouvement mondial de résistance pacifique aux violations des droits des Palestinien-ne-s commises impunément par l'État d'Israël. BDS réclame d'Israël le respect de ses obligations en droit international en :

- mettant fin à l'occupation et à la colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le Mur;
- reconnaissant les droits fondamentaux des citoyens Arabes-palestiniens d'Israël à une pleine égalité;
- respectant, protégeant et favorisant le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs maisons et propriétés, comme le stipule la résolution 194 des Nations Unies.

La LDL participe aux rencontres de concertation et d'organisation et, assez régulièrement, aux activités publiques de la Coalition BDS-Québec, activités de sensibilisation du public et d'appel au soutien des droits humains des Palestinien-ne-s. L'an dernier, nous sommes intervenu-e-s, avec d'autres membres de la Coalition pour dénoncer et exiger l'annulation d'un «Protocole d'entente» Canada-Israël signé en janvier 2015 pour soi-disant combattre l'antisémitisme pratiqué nommément par BDS.

Le gouvernement canadien actuel poursuit, pour l'essentiel, la politique du précédent. En effet, il maintient toujours le dit «Protocole d'entente». Le parti libéral a de plus appuyé en chambre (plus d'une quinzaine de ses députés demeurant assis ou s'absentant et trois votant contre) une motion du parlement, proposée par les Conservateurs, demandant au gouvernement, de «condamner» BDS : *« ...la Chambre rejette la campagne du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), qui encourage la diabolisation et la délégitimation de l'État d'Israël, et prie le gouvernement de condamner toute tentative de la part d'organismes, de groupes ou de particuliers du Canada de promouvoir le mouvement BDS, ici et à l'étranger».*

La Coalition BDS-Québec a sollicité une rencontre avec le ministre des Affaires étrangères, M. Stéphane Dion, souhaitant vivement ...«vous faire part de nos propositions quant au règlement pacifique de ce conflit dramatique et au rôle que le Canada est appelé à y jouer». La Ligue fera partie de la délégation de BDS, le cas échéant.

BDS prépare aussi sa présence au Forum social mondial (FSM) en août prochain, à Montréal, et pourrait contribuer à l'animation de «l'espace Palestine».

5.8 Coalition sur l'aide juridique

Objectifs poursuivis :

- *Obtenir l'augmentation des seuils d'admissibilité*

La LDL est membre de cette coalition depuis ses débuts en 2007 mais n'y a pas pris une part active. La coalition a réuni au départ une cinquantaine de groupes populaires et syndicats et a recueilli tout au long de ces années l'appui de plus de 250 autres groupes et associations de toutes les régions du Québec qui étaient préoccupés du recul de l'accès à l'aide juridique et voulaient obtenir que les seuils d'admissibilité soient augmentés afin qu'une personne seule qui travaille au salaire minimum y soit admissible gratuitement. Cet objectif a finalement été réalisé le 1er janvier 2016.

Au printemps 2016, la Coalition a tenu une rencontre bilan visant à déterminer les suites à donner à son travail. Lucie Lamarche y a représenté la LDL puis, Lucie Lemonde a participé au comité de suivi. La Coalition souhaite dorénavant se pencher sur la gestion du programme de l'aide juridique et reconsidérer la question du panier de services. La LDL souhaiterait ouvrir la réflexion sur la question plus large de l'accès à la justice.

5.9 Le Comité sur le travail migrant

Objectifs 2015-2016 :

- *Sensibiliser les élu-e-s du Québec, ainsi que les leaders de la société et la population civile au respect des droits de travailleurs et travailleuses migrant-e-s «peu spécialisé-e-s»*

La LDL est membre du Comité sur le travail migrant et y est représentée par Martin Gallié. Un mémoire préliminaire a été déposé lors des consultations sur la réforme québécoise de la Loi sur l'immigration. Le Comité a également donné son appui à une lettre ouverte du Conseil canadien pour les réfugiés adressé aux ministres fédéraux du travail et de l'immigration qui prévoient faire une vaste enquête pour «évaluer» les programmes d'immigration.

5.10 Action communautaire autonome et défense collective des droits

Objectifs 2015-2016 :

- *Défendre le financement et les intérêts de la Ligue des droits et libertés au sein du RODCD et du RQACA*

RODCD – RQ-ACA

La LDL a continué sa participation au sein du Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) ainsi qu'au Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA). Elle est membre de ces deux organisations et y est représentée par Karina Toupin. Régulièrement, les membres du conseil d'administration de la LDL ont été saisi-e-s des enjeux liés à la reconnaissance et au financement de l'action communautaire autonome et plus particulièrement en ce qui concerne les organismes de défense collective des droits. Dans ce contexte, la LDL a donné son appui à diverses campagnes de lettres proposées par ces deux organisations visant une meilleure reconnaissance et un meilleur financement.

Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

Le 18 septembre 2015, les organismes en défense collective des droits de plusieurs régions du Québec et leurs alliés, dont la LDL, ont participé à une manifestation à Québec pour réclamer des engagements à long terme de la part du gouvernement. Lors de cette manifestation, une pétition de près de 12 000 signatures a été déposée témoignant de l'appui de la population envers le travail et l'approche d'intervention collective indispensable à la démocratie et à la défense des droits sociaux pratiquée par les organismes en défense collective des droits.

Les 2-3 novembre, la LDL s'est aussi jointe à plus de 1200 organismes communautaires mobilisés pour dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement, cela en participant à la manifestation du 3 novembre devant le bureau du premier ministre Couillard à Montréal.

Tout au long de l'année, la LDL a assisté aux assemblées générales du Regroupement et a assuré le suivi des dossiers menés auprès du SACAIS, notamment le processus de signature des protocoles d'entente. La signature de protocoles pour une durée de trois ans a finalement été annoncée au cours de l'automne 2015. La LDL est donc assurée d'un financement du SACAIS jusqu'en 2019.

Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

La LDL a participé, à titre de membre du RQ-ACA, aux assemblées générales du Réseau. Elle a notamment soutenu la campagne «Action Communautaire Autonome - Actions gouvernementales exigées» en transmettant une demande d'accès à l'information au ministère responsable de notre financement afin d'obtenir des données sur les demandes de financement de la mission qui lui sont adressées. Nous avons diffusé les informations sur la «Semaine nationale de visibilité de l'action communautaire autonome (SNV-ACA)» qui s'est tenue du 18 au 24 octobre 2015. La LDL a également participé, en janvier 2016, à la «Commission populaire pour l'ACA» en faisant parvenir le formulaire proposé par le regroupement.

Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la loi sur le lobbyisme

La LDL participe à cette coalition ad hoc dont l'objectif est la résistance au PL56. Rappelons que ce projet de loi vise à forcer tout OBSL qui intervient auprès d'un-e titulaire de charge publique de s'inscrire au Registre des lobbyistes. La LDL considère qu'une telle obligation pose des obstacles substantiels à l'exercice du droit d'association et à la liberté d'expression. Vincent Greason y représente la LDL.

6. Éducation aux droits

6.1 Revues

En collaboration avec la Fondation Léo-Cormier (FLC), la LDL a réalisé deux revues :

- Printemps 2015 : *Violences multiples envers les femmes*
- Automne 2015 : *Décolonisation : droits des peuples autochtones*

6.2 Autres publications

En collaboration avec la FLC, la LDL a publié :

- Le rapport final ainsi qu'un document présentant les points saillants de ce rapport intitulé *Manifestations et répressions*
- «Mythes et réalités» sur le droit de manifester
- Tracts résumant les Mythes et réalités
- Feuille explicatif présentant les lignes directrices pour la défense des droits des peuples autochtones

6.3 Activités publiques

En collaboration avec la FLC, la LDL a tenu les activités publiques suivantes :

- Lancement du rapport *Manifestations et répressions* lors d'une soirée publique tenue le 10 juin 2015
- Soirée publique, le 4 février 2016, sur les droits des peuples autochtones «*Décolonisation et solidarité... quelles perspectives?*».

6.4 Ateliers

En collaboration avec la FLC, la LDL a tenu les ateliers suivants :

- le 12 août 2015 au Cinéma sous les étoiles – 2015, atelier sur la surveillance des populations
- le 21 août 2015 à l'Université populaire des Nouveaux Cahiers du socialisme, atelier sur la surveillance des populations
- le 18 septembre 2015 à Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COQ-SIDA), atelier sur le rapport sur les droits humains
- le 7 octobre 2015, au Centre des femmes solidaires et engagées, atelier sur la surveillance des populations
- Le 9 novembre 2015 devant des étudiant-e-s en travail social au Cégep Marie-Victorin, deux ateliers (AM et PM) sur la surveillance des populations
- le 27 janvier 2016 à Solidarité Ahunatic, atelier sur les DESC
- le 29 janvier 2016 devant des membres de l'AREQ, atelier Environnement et droits humains
- le 6 mars 2016 devant des membres de l'ASSÉ, atelier sur le rapport sur les droits humains
- le 5 avril 2016, au Centre des femmes solidaires et engagées, atelier sur la surveillance des populations

6.5 Colloque

Le colloque portant sur la Loi sur le lobbyisme et enjeux sur le droit d'association, intitulé «*La transparence de l'État : prétexte pour plus de contrôle et moins de démocratie*», s'est tenu le 27 novembre 2015 en collaboration avec la FLC, la Table des regroupements provinciaux et organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) et le Service aux collectivités de l'UQAM (SAC UQAM).

6.6 Tournée régionale sur le Rapport Manifestations et répressions

La LDL, en collaboration avec la FLC, a réalisé une tournée de sensibilisation sur le droit de manifester, présentant notamment les grandes lignes du rapport *Manifestations et répressions*. Elle s'est rendue à Gatineau (2 rencontres), Sherbrooke, Québec (deux rencontres) et Rouyn-Noranda (deux rencontres).

7. Vie associative

7.1 Liens avec la section régionale de Québec

Objectifs 2015-2016 :

- *Renforcer les liens entre la Ligue des droits et libertés et la section de Québec*

La LDL et la section de Québec poursuivent leurs liens de collaboration et de concertation dans différents dossiers dont le droit de manifester, la question des profilages discriminatoires, le mécanisme d'enquête sur la police. Les rencontres de coordination se tiennent régulièrement à tous les mois et la LDL a été invitée à quelques reprises à prendre part aux activités de la section.

7.2 CA et CE

Objectifs 2015-2016 :

- *Assurer la vie démocratique interne de la LDL*

Le **conseil d'administration**⁴ s'est réuni 7 fois durant l'année 2015-2016. Il a vu à l'élaboration plus précise du plan d'action de l'année. Il a été saisi de différents dossiers menés tout au long de l'année, notamment par le comité sur la liberté d'expression, le comité environnement, le comité racisme, laïcité et exclusion sociale, le comité sur les droits des Peuples autochtones ainsi que le comité membership et financement.

Il a suivi les représentations de la LDL au sein du RODCD et du RQACA notamment en ce qui concerne les enjeux de la reconnaissance et du financement de l'action communautaire autonome et son incidence sur les organisations de défense collective des droits. Il s'est plus particulièrement penché sur les incidences que pourrait avoir l'assujettissement des organisations communautaires à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbysme*.

⁴ Voir la liste des membres actuel-le-s à la section 9 du rapport d'activités

Le CA s'est par ailleurs penché sur différents projet de loi dont le PL 59, *Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes et lutter contre la radicalisation*, le PL 62, *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes*, et le PL 77, *Loi sur l'immigration*.

Il a également mené une réflexion sur le contexte sécuritaire, les politiques et discours gouvernementaux qui y sont associés et élaboré à ce propos le manifeste intitulé «[La solidarité contre l'obsession sécuritaire et identitaire](#)», publié sous forme d'une vidéo produite par Éric Robertson de 99%média.

Le CA a également poursuivi sa réflexion sur la question de la désobéissance civile et s'est penché sur l'état du droit de grève au Québec et au Canada.

Le **conseil exécutif**⁵ s'est réuni à 9 occasions. Il est responsable auprès du CA de l'administration courante de la LDL, de son fonctionnement démocratique, de ses campagnes de recrutement et de collecte de fonds, de l'organisation du travail de la permanence, du rayonnement et de la réputation de la LDL, des relations avec les comités régionaux et les sections régionales de la LDL. Il assure le suivi des dossiers entre les rencontres du conseil d'administration.

Mentionnons que Christian Nadeau est en poste à la présidence depuis son élection l'an dernier. Celui-ci a remplacé Dominique Peschard qui a été président pendant les huit années précédentes.

7.3 Archives et classification

Objectifs 2015-2016

- *Assurer le «suivi historique» de la LDL*

Les démarches se sont poursuivies avec un professeur de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information visant l'élaboration d'un plan de classification des documents de la LDL. Un projet de plan nous a été soumis et il doit faire l'objet d'une analyse par l'équipe de la permanence.

Nous devons également évaluer la possibilité de poursuivre le travail d'archivage des documents et parutions de la LDL et à ce propos, nous avons convenu qu'il fallait aller de l'avant considérant que cet archivage permet d'assurer que

⁵ Voir la liste des membres actuel-le-s à la section 9 du rapport d'activités

l'histoire de la LDL ne se perde pas. Cependant, le travail n'a pas encore été initié.

Nous avons procédé à un dépôt au fond d'archives de l'UQAM de 21 boîtes d'archives qui avaient été préparées lors de la démarche de classement et d'archivage faite précédemment en 2010-2012.

7.4 Permanence

Objectifs 2015-2016 :

- *Améliorer la gestion du temps de travail*

La permanence a poursuivi les efforts à faire pour mieux planifier et contrôler la charge de travail.

Ainsi, nous avons été en mesure d'assurer un meilleur arrimage entre le plan de travail de la LDL et les activités d'éducation aux droits à réaliser en collaboration avec la FLC.

Mentionnons également que le rythme des rencontres d'équipe a été maintenu tout au long de l'année, ce qui facilite la planification du travail ainsi qu'une meilleure répartition de certaines tâches.

L'équipe de la permanence est composée de Karina Toupin, adjointe à la coordination, Lysiane Roch, responsable des communications et soutien à l'analyse et à la recherche et Nicole Filion, coordonnatrice.

7.5 Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)

Objectifs 2015-2016 :

- *Maintenir nos liens de communication avec la FIDH*

Comme mentionné dans la section 1.3, la LDL a sollicité la FIDH afin d'examiner les perspectives à se donner pour dénoncer et contrer la répression politique et policière des mouvements de contestation sociale, et ce, non pas sur une base ponctuelle, puisque cela se fait déjà en fonction d'événements que les ligues portent à l'attention de la FIDH et qui font l'objet d'interventions ciblées. La LDL a indiqué à la FIDH qu'elle cherchait plutôt à explorer cette problématique d'un point de vue systémique et voir quels seraient les leviers d'interventions et de mobilisation dont nous pourrions nous doter afin de faire respecter le droit de défendre nos droits, considérant les enjeux sociaux, économiques et politiques

auxquels nous sommes tous et toutes confronté-e-s à l'échelle de la planète. Nous espérons que ce dossier sera traité lors du congrès de la FIDH qui doit se tenir en août 2016.

8. Rapport d'activités synthétique de la section de Québec 2015-2016

Vie démocratique

À la suite de son assemblée générale annuelle du 2 juin 2015, le conseil d'administration de la section de Québec s'est réuni 11 fois au cours de l'année. Il est composé de Giulia Côté-Bioli, présidente, Félix Brassard-Gélinas, vice-président, Catherine Pilote-Coulombe, secrétaire, Pascal Minville, trésorier, Stéphane Baudelot (démission en septembre), Caroline Boudreau, Marie-Pier Cadrin, Julie Desrosiers, Denis Falardeau, Laurence Gosselin-Marquis, Camille Marceau-Bouchard, Jérôme Paradis (démission en février), Alfredo Ramirez, Myriam Roussel et Romain Thibaud.

Équipe

L'équipe de la section était composée de Sébastien Harvey à la coordination (permanent), de Françoise Laforce au dossier profilage social et à la clinique d'accompagnement juridique (contrat se terminant en décembre), de Maxime Couillard en assistance au dossier sur le profilage social (stages à l'hiver et à l'automne et contrat à l'été), de Frédérick Carrier à la rédaction d'un rapport de recherche sur l'histoire de l'itinérance (contrat se terminant en octobre) et de Marion Besnier qui a réalisé un bilan du projet pilote de clinique d'accompagnement juridique (3 mois au printemps).

Droit de manifester

Participation à la Coalition pour le droit de manifester composé du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, du RÉPAC 03-12, du Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur, du Regroupement des femmes sans-emploi du Nord de Québec (ROSE du Nord) et du FRAPRU. Cette coalition a publié une déclaration dénonçant les règlements municipaux de la ville de Québec et a reçu l'appui de plus de 4 000 individus et de 92 organisations. Cette déclaration a été déposée au Conseil municipal de Québec.

- <https://manifesteraquebec.org/signez-la-declaration/>
- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201506/19/01-4879571-droit-de-manifester-4000-signatures-pour-abroger-des-reglements-municipaux.php>
- <http://www.tvanouvelles.ca/2015/06/19/une-coalition-veut-faire-changer-le-reglement>

La section a aussi animé un comité qui a mené une réflexion sur la pertinence et la faisabilité d'un contingent permanent d'observateurs et d'observatrices lors de manifestations. Ce qui ne s'est pas réalisé à court terme. Le comité a par ailleurs entamé la préparation d'un forum sur le droit de manifester prévu les 16 et 17 septembre prochain.

À la suite de la plainte déposée à la CDPDJ en 2012 pour profilage politique, la section a continué sa mobilisation auprès des 36 plaignant-e-s notamment en tentant de maximiser les répercussions médiatiques à la nouvelle selon laquelle la Commission accepte de les représenter devant le Tribunal des droits de la personne. Les audiences sont prévues à l'automne 2016.

- <http://www.ledevoir.com/societe/justice/444455/une-poursuite-cruciale-pour-le-droit-de-manifester>
- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/editoriaux/brigitte-breton/201507/06/01-4883554-profil-du-bon-manifestant.php>
- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201507/06/01-4883598-repression-policiere-et-carres-rouges-pierre-noire-pour-quebec.php>
- <http://www.ledevoir.com/societe/justice/444238/profilage-politique-contre-les-carres-rouges>
- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/justice-et-faits-divers/201507/03/01-4882911-printemps-erable-la-police-de-quebec-accusee-de-profilage-politique.php>
- <http://www.journaldemontreal.com/2015/07/07/dis-moi-qui-tu-reprimes>

Profilage social, judiciarisation des personnes marginalisées et partage de l'espace public

Organisation de la journée d'échange sur le profilage et la judiciarisation des personnes marginalisées (13 novembre 2015), en collaboration avec Dominique Bernier (Sciences juridiques UQÀM).

Dépôt d'une pétition le 7 avril 2015 contre l'emprisonnement pour non-paiement d'amendes.

- <http://www.journaldequebec.com/2015/04/07/ligue-des-droits-et-libertes-un-moratoire-demande-a-la-ville>
- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201506/19/01-4879571-droit-de-manifester-4000-signatures-pour-abroger-des-reglements-municipaux.php>

Recherche participative sur l'histoire de l'itinérance à Québec. Poursuite de la rédaction du rapport. Conception de trois affiches synthèses

Clinique communautaire d'accompagnement juridique

L'intervenante a continué le travail de terrain afin de renseigner et d'accompagner les personnes en situation d'itinérance dans leurs démarches judiciaires : Sortie de dossier à la Cour municipale, information sur les options possibles, accompagnement à la perception des amendes, négociation téléphonique avec la perception des amendes, etc.

Organisation de l'assemblée générale de fondation de la Clinique (23 septembre), recherche de financement et autonomisation. La Clinique volait de ses propres ailes dès le début de l'année 2016, mais n'a pu poursuivre ses activités faute de financement.

Bureau des enquêtes indépendantes sur la police (BEI)

Depuis la mort de Guy Blouin en septembre 2014, la section de Québec participe au Comité 3 septembre qui réunit des citoyen-ne-s du quartier Saint-Roch et différents organismes communautaires. La section y défend les revendications de la LDL en lien avec le BEI.

- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/justice-et-faits-divers/201506/03/01-4875034-mort-du-cycliste-guy-blouin-lintervention-de-la-ministre-de-la-justice-reclamee.php>
- <http://www.droitdeparole.org/2015/09/y-aura-t-il-justice-pour-guy-blouin/>
- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/justice-et-faits-divers/201508/19/01-4893837-un-policier-de-quebec-accuse-pour-le-deces-du-cycliste-guy-blouin.php>
- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/justice-et-faits-divers/201510/16/01-4910545-mort-de-guy-blouin-le-policier-accuse-dit-navoir-rien-a-se-reprocher.php>
- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/justice-et-faits-divers/201511/11/01-4919697-le-cycliste-guy-blouin-est-decede-de-lesions-au-thorax.php>
- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/justice-et-faits-divers/201508/19/01-4893964-policier-accuse-dans-laffaire-guy-blouin-un-petit-baume-sur-les-plaies.php>
- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/justice-et-faits-divers/201603/03/01-4956980-mort-de-guy-blouin-une-enquete-du-coroner-pourrait-etre-demandee.php>

Éducation aux droits

L'équipe d'animation de la section est composée d'une dizaine d'étudiantes en droit de l'université Laval. Celle-ci a animé près de 50 ateliers en 2015-2016 dans des écoles secondaires, des classes de réinsertion sociale ou de francisation et des organismes communautaires. Les ateliers touchent des thèmes divers tels que les médias sociaux, les droits des travailleurs et travailleuses, la justice

pénale ou la discrimination sociale et raciale. La section a conclu une entente avec l'organisme Au Bas de l'Échelle afin d'offrir sa formation sur la Loi sur les normes du travail dans la région de Québec.

Tenue d'une journée d'échange sur le profilage et la judiciarisation des personnes marginalisées le 13 novembre 2015 en collaboration avec la FLC et le Service aux collectivités de l'UQAM (SAC UQAM).

Grève sociale et mesures d'austérité

Afin de revendiquer un réinvestissement dans les services publics et dans la défense collective des droits, la section a participé au comité mis sur pied par le RÉPAC 03-12 et contribué au blocage de l'édifice du SACAIS (30 septembre) en tant que responsable des médias. Pour l'occasion, ainsi que les 2 et 3 novembre, la section était en grève et a participé aux différentes actions régionales.

Concertations et alliances

La section de Québec est membre et participe aux activités de deux regroupements, le RÉPAC 03-12 et le RAIQ. Les collaborations ne se limitent cependant pas à ces deux organisations. Les autres lieux de concertation ainsi que les coalitions où la section est impliquée :

- Table de concertation en Itinérance
- Comité Vie de Parvis
- Comité du 3 septembre
- Coalition pour le droit de manifester
- Comité de sensibilisation de la Nuit des sans abri
- Comité défense collective des droits du RÉPAC 03-12

Financement

Selon les états financiers provisoires, la section de Québec a terminé l'année 2015-2016 avec des revenus de 102 898 \$ et des dépenses de 100 012 \$.

9. Liste des membres du CA et du CE de la LDL, de l'équipe de la permanence ainsi que des comités de travail

Conseil d'administration comprenant également le conseil exécutif:

Christian Nadeau (président), Vincent Greason (1^{er} vice-président), Lucie Lamarche (2^e vice-présidente), Samuel Blouin (secrétaire), Anne St-Cerny (trésorière), ainsi que les administratrices et administrateurs, Michèle Asselin, Bill Clennett, Pierre-Louis Fortin-Legriss, Alexandra Pierre, Martine Éloy, Dominique Peschard, Gilbert Nadon et Amélie Nguyen

Équipe de la permanence : Karina Toupin, adjointe à la coordination, Lysiane Roch, chargée des communications et de dossiers, Nicole Filion, coordonnatrice

Stagiaire : Robin Marchioni, étudiant en droit international à l'Université de Strasbourg, s'est joint, pour un stage de trois mois, à l'équipe de la LDL

Liberté d'expression, droit de manifester et profilage politique : Lucie Lemonde, Dominique Peschard, Philippe Robert de Massy, Denis Barrette, Pierre-Louis Fortin-Legris, Véronique Fortin, Philippe Miquel, Emilie Charrette, Gabriel Babineau, Jacinthe Poisson, Laurence Ricard, Nicole Filion

Mesures antiterroristes et surveillance des populations : Martine Éloy, Denis Barrette, Dominique Peschard, Anne Pineau, Roch Tassé, Philippe Robert de Massy, Nicole Filion

Environnement et droits humains : Alexa Leblanc, Vincent Greason, Maude Prudhomme, Sylvie Paquerot, Héloïse Paul Simone Tracqi, Amina Mez, Yann Panneton, Maryse Poisson, Marianne Saint-Onge, Lysiane Roch

Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communautaires : Vincent Greason, Lucie Lamarche, Mercedes Rodrique, Georges Lebel, Karina Toupin, Nicole Filion

Laïcité de l'État, racisme et exclusion sociale : Marcel Duhaime, Martine Éloy, Dominique Peschard, Michèle Asselin, Vanessa Clermont-Isabelle, Samuel Blouin, Sam Boskey, Nicole Filion

Droits des peuples autochtones : Marcel Duhaime, Dominique Peschard, Samuel Blouin, Alexandre Carrier, Vanessa Clermont-Isabelle, Vanessa Valières, Nicole Filion

Communications : Marcel Duhaime, Fanny Guérin, Jacques Gauthier, Alexandra Pierre, Samuel Blouin, Philippe Nombré-Néméh, Lysiane Roch

Membership et financement : Lucie Lamarche, Christian Nadeau, Bill Clennett, Samuel Blouin, Vanessa Vallières, Louise Riendeau, Karina Toupin

Soirée-bénéfice : Martine Éloy, Christian Nadeau, Karina Toupin

Annexe 1 - Liste des communiqués, interventions politiques et juridiques, publications, représentations, événements et kiosques de la Ligue des droits et libertés en 2015-2016

1.1 Communiqués et interventions médiatiques

- Entrevue au sujet de la loi C-51 avec *Presse-toi à gauche*, « [Comment organiser la résistance à cette loi liberticide?](#) » le 19 mai 2015.
- Communiqué dénonçant le démantèlement du camp pour le droit au logement comme violation de la liberté d'expression, le 22 mai 2015.
- Communiqué conjoint pour s'opposer à ce que la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying soit modifiée pour s'appliquer à tous les OSBL et aux appels au public, le 27 mai 2015.
- Entrevue à l'émission « Sous la loupe » de RDI au sujet de la biométrie, le 5 juin 2015.
- Communiqué et conférence de presse au sujet du rapport bilan sur le droit de manifester au Québec, le 10 juin 2015.
- Entrevue à l'émission « [Sous la loupe](#) » de RDI au sujet du rapport sur le droit de manifester, le 10 juin 2015.
- Entrevue à l'émission « [Pas de midi sans info](#) » de Radio-Canada au sujet du rapport sur le droit de manifester, le 10 juin 2015.
- Entrevue à CIBL au sujet du rapport sur le droit de manifester, le 10 juin 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du *Journal Métro*, « [Un portrait de la répression des manifestations au Québec](#) », le 10 juin 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article de *Montreal Gazette*, « [New report scolds authorities' tactics to 'control' right to protest](#) », le 10 juin 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du *Journal de Montréal*, « [La répression politique et policière règne au Québec, selon la Ligue des droits et libertés](#) », le 10 juin 2015.
- Référence à la Ligue des droits et libertés dans un article du site de *Radio-Canada*, « [La « volonté de casser les manifestations » dénoncée par la Ligue des droits et libertés](#) », le 10 juin 2015.
- Entrevue avec Karl Rettino-Parazelli et référence à la LDL dans un article du *Devoir*, « [Manifestations au Québec : Près de 7000 arrestations en cinq ans](#) », le 11 juin 2015.
- Entrevue avec Judith Lachapelle au sujet du rapport sur le droit de manifester et référence à la LDL dans un article de *La Presse*, « [Répression policière : Manifestations sous pression](#) », le 11 juin 2015.
- Entrevue à la radio Chyz au sujet du rapport sur le droit de manifester, le 12 juin 2015.
- Lettre ouverte à la ministre de la Sécurité publique au sujet du Bureau des enquêtes indépendantes, le 16 juin 2015.

- Lettre d'opinion dans le *Journal de Montréal*, « [Bilan alarmant sur l'état du droit de manifester au Québec](#) », le 16 juin 2015.
- Référence à la LDL dans un article de *Ricochet*, « [Manifestations et répression politique : un rapport accablant](#) », le 16 juin 2015.
- Communiqué et lettre ouverte dénonçant la réponse de la ministre de la Sécurité publique suite à la campagne de lettre organisée par la LDL au sujet de la réglementation du Bureau des enquêtes indépendantes, le 19 juin 2015.
- Entrevue à la radio de CBC au sujet de la réglementation du Bureau des enquêtes indépendantes, le 19 juin 2015.
- Entrevue à CIBL au sujet de la réglementation du Bureau des enquêtes indépendantes, le 22 juin 2015.
- Référence à la LDL dans une chronique du *Devoir*, « [Noyaux et fruits](#) », le 22 juin 2015.
- Article du numéro de printemps 2015 de la revue de la Ligue des droits et libertés publié dans la section « Idées en revue » du *Devoir*, « [Et si on regardait sous son propre oreiller?](#) », le 23 juin 2015.
- Référence à la LDL dans un article de *Ricochet*, « [Rapport de la LDL : Répression ciblée, police militarisée](#) », le 24 juin 2015.
- Communiqué conjoint soulignant les préoccupations de droits humains qui persistent suite à l'adoption de la loi C-51, le 29 juin 2015.
- Référence à la LDL dans un article du *Devoir*, « [Arrêtés pour un carré rouge : La Commission des droits de la personne porte plainte contre la police de Québec](#) », le 4 juillet 2015.
- Référence à la LDL dans une chronique du *Journal de Montréal*, « [Dis-moi qui tu réprimes](#) », le 7 juillet 2015.
- Entrevue à CKUT au sujet du rapport sur le droit de manifester, le 15 juillet 2015.
- Entrevue avec Sarah Champagne et référence à la LDL dans un article du *Devoir*, « [Pour une reconnaissance du profilage politique](#) », le 17 juillet 2015.
- Entrevue à CIBL au sujet du profilage politique, le 17 juillet 2015.
- Communiqué et conférence de presse conjointe au sujet de la réglementation du Bureau des enquêtes indépendantes, le 9 septembre 2015.
- Entrevue à RDI au sujet de la réglementation du Bureau des enquêtes indépendantes, le 9 septembre 2015.
- Entrevue à l'émission « Pas de midi sans info » de Radio-Canada, au sujet de la réglementation du Bureau des enquêtes indépendantes, le 9 septembre 2015.
- Référence à la LDL dans un article de *La Presse Canadienne*, « [Le règlement sur le Bureau des enquêtes indépendantes soulève des craintes](#) », le 9 septembre 2015.
- Référence à la LDL dans un article de *Métro*, « [Des «lacunes» décriées dans le règlement qui encadrera le bureau des enquêtes indépendantes](#) », le 9 septembre 2015.
- Référence à la LDL dans un article du *Soleil*, « [Enquêtes indépendantes: le projet de règlement loin de faire l'unanimité](#) », le 10 septembre 2015.
- Communiqué et conférence de presse conjointe interpellant le ministre Hamad au sujet des orientations à l'aide sociale, le 16 septembre 2015.

- Référence à la LDL dans un article de *La Presse Canadienne*, « [Des groupes appréhendent de nouvelles coupes à l'aide sociale](#) », le 16 septembre 2015.
- Entrevue à la radio francophone ontarienne de Radio-Canada au sujet des nouvelles conditions d'Omar Khadr, le 18 septembre 2015.
- Référence à la LDL dans un article de Ricochet, « [Enquêtes indépendantes sur la police : Québec doit faire mieux](#) », le 18 septembre 2015.
- Lettre ouverte publiée dans *Ricochet*, « [Le respect des droits humains pour lutter contre les ravages de la guerre](#) », le 18 septembre 2015.
- Référence à la LDL dans un article de *La Presse Canadienne*, « [Des organismes fustigent le bilan des conservateurs](#) », le 20 septembre 2015.
- Lettre ouverte et communiqué au sujet du projet de loi 59, le 22 septembre 2015.
- Entrevue à CIBL au sujet du projet de loi 59, le 23 septembre 2015.
- Entrevue à Radio Centre-ville au sujet de la loi C-51, le 23 septembre 2015.
- Référence à la LDL dans un article du Devoir, « [Projet de loi 59 : Le gouvernement accusé de bâillonner la critique des religions](#) », le 23 septembre 2015.
- Manifeste lancé sur Ricochet : « [La solidarité contre l'obsession identitaire et sécuritaire](#) », le 14 octobre 2015.
- Entrevue au sujet du manifeste de la LDL et article dans *Le Devoir*, « [La Ligue des droits et libertés dénonce la vague sécuritaire](#) », le 16 octobre 2015.
- Entrevue au sujet du manifeste de la LDL et article dans *Ricochet*, « [Plus jamais des bisounours!](#) », le 18 octobre 2015.
- Référence à la LDL dans un article du *Devoir*, « [Lucie Lemonde: militante et avocate d'action](#) », le 24 octobre 2015.
- Lettre ouverte suite aux allégations d'intimidation et d'abus sexuels commis à l'endroit de 12 femmes autochtones à Val-d'Or parue dans le *Huffington Post*, « [Elles nous l'avaient dit](#) », le 28 octobre 2015.
- Communiqué au sujet du jugement sur l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, le 12 novembre 2015.
- Entrevue au sujet du jugement sur l'article 500.1 du Code de la sécurité routière et référence à la LDL dans un article du Journal de Montréal, « [L'article de loi utilisé pour arrêter des manifestants est invalidé](#) » le 12 novembre 2015.
- Entrevue au sujet du jugement sur l'article 500.1 du Code de la sécurité routière et référence à la LDL dans un article du *Devoir*, « [À qui la rue? À tous, la rue! La cour invalide un article du Code de la sécurité routière qui restreint le droit de manifester](#) » le 13 novembre 2015.
- Entrevue à la radio de CJAD au sujet du jugement sur l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, le 13 novembre 2015.
- Entrevue à RDI au sujet du jugement sur l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, le 13 novembre 2015.

- Entrevue à l'émission « Mario Dumont » de TVA au sujet du jugement sur l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, le 13 novembre 2015.
- Entrevue à l'émission « Midi info » de la radio de Radio-Canada au sujet du jugement sur l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, le 13 novembre 2015.
- Entrevues avec Radio-Canada dans différentes radios francophones du Canada au sujet de l'accueil des réfugiés syriens, les 18 et 19 novembre 2015.
- Entrevue à la radio de CKUT au sujet de la surveillance des populations et de la sortie du film «Citizenfour», le 25 novembre 2015.
- Entrevue à la radio de CBC au sujet de la surveillance des populations et de la sortie du film «Citizenfour», le 26 novembre 2015.
- Communiqué conjoint en réaction à la lettre du ministre Jean-Marc Fournier au Commissaire au lobbyisme du Québec au sujet de l'assujettissement des OSBL à la loi sur le lobbyisme, le 26 novembre 2015.
- Entrevue à la radio de CISM au sujet du *Mythes et réalités sur le droit de manifester* et du jugement sur l'article 500.1, le 3 décembre 2015.
- Entrevue au sujet du Bureau des enquêtes indépendantes et référence à la LDL dans un article de *Montreal Gazette*, « [As a new unit to investigate police slowly comes together, it is taking on a look that's not going to be popular](#) », le 9 janvier 2016.
- Communiqué au sujet du projet de loi 70, « Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi », le 2 février 2016.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article du *Devoir*, « [Aide sociale : L'iniquité de traitement instaurée par le projet de loi 70 pourrait être contestée en cour](#) », le 3 février 2016.
- Lettre ouverte parue dans *Ricochet*, « Aide sociale : Approche punitive, discrimination et mépris des droits des prestataires », le 9 février 2016.
- Lettre ouverte avec la Coalition pour les droits des peuples autochtones, parue dans le *Devoir* « [Rompre avec l'histoire coloniale du Canada](#) », le 12 février 2016.
- Communiqué et conférence de presse conjointe précédant la comparution du Canada devant le comité DESC de l'ONU, le 17 février 2016.
- Référence à la LDL dans un article du *Métro*, « [Le Canada viole ses obligations internationales en matière de droits sociaux](#) », le 17 février 2016.
- Référence à la LDL dans un article de *La Presse*, « [Droits socio-économiques: la comparution du Canada à l'ONU surveillée de près](#) », le 18 février 2016.
- Référence à la LDL dans un article de *La Presse Canadienne*, « [Les conservateurs réussissent à diviser les libéraux sur la campagne BDS](#) », le 23 février 2016.
- Référence à la LDL dans un article de *La Presse*, « [Le Canada se serait fait réprimander par l'ONU](#) », le 27 février 2016.
- Communiqué conjoint suite à la comparution du Canada devant le comité DESC de l'ONU, le 7 mars 2016.
- Référence à la LDL dans un article de *Radio Canada International*, « [Droits de l'homme : un rapport de l'ONU accable le Canada et le Québec](#) », le 7 mars 2016.

- Référence à la LDL dans un article du Courrier du Sud, « [Le Canada critiqué par l'ONU sur le logement](#) », le 7 mars 2016.
- Entrevue à RDI au sujet de la comparution du Canada devant le comité DESC de l'ONU, le 8 mars 2016.
- Entrevue à l'émission « Pas de midi sans info » de la radio de Radio-Canada au sujet de la comparution du Canada devant le comité DESC de l'ONU, le 8 mars 2016.
- Participation à une conférence de presse au sujet des règlements municipaux de Rouyn-Noranda et leurs effets sur le droit de manifester, le 13 avril 2016.
- Entrevue à la radio de Radio-Canada en Abitibi-Témiscamingue au sujet des règlements municipaux et leurs effets sur le droit de manifester, le 13 avril 2016.
- Entrevue à Radio-Énergie Abitibi, « [Droit de manifester: des règlements antidémocratiques](#) », le 13 avril 2016.
- Référence à la LDL dans un article du site Internet de Radio-Canada, « [Rouyn-Noranda : des règlements municipaux iraient à l'encontre la liberté d'expression et du droit de manifester](#) », le 13 avril 2016.
- Référence à la LDL dans un article de *La Frontière Le Citoyen*, « [Les municipalités nuiraient à la liberté d'expression en région](#) », le 13 avril 2016.
- Lettre ouverte de la LDL parue dans *Le Devoir*, signée par 50 organisations communautaires et syndicales, soulignant les enjeux de liberté d'expression soulevés par le dossier d'outrage au tribunal de Gabriel Nadeau-Dubois, sur lequel la Cour suprême aura à se prononcer, lettre parue le 21 avril 2016.
- Communiqué annonçant le spectacle bénéfice du 25 avril, « Trajectoires croisées », le 22 avril 2016.
- Entrevue à l'émission « [Les samedis du monde](#) » de la radio de *Radio-Canada*, au sujet de la judiciarisation des débats publics, le 30 avril 2016.

1.2 Interventions politiques et juridiques

a) *Interventions devant les instances canadiennes, québécoises et autres*

- Rapport soumis au Comité droits de l'homme de l'ONU dans le cadre de l'examen du Canada à propos de ses engagements à l'égard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 4 juin 2015.
- Commentaires sur le projet de Règlement sur le déroulement des enquêtes dont est chargé le Bureau des enquêtes indépendantes, remis à la secrétaire du Ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à la Ministre Lise Thériault, le 26 août 2015.
- Mémoire soumis dans le cadre des consultations de l'Évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures, le 20 novembre 2015.
- Témoignage écrit à la Commission populaire du RQ-ACA tenue les 2-3 novembre 2015 à Montréal et qui visent à faire le portrait des réalités que vivent les organismes d'ACA.
- Addenda au Rapport alternatif soumis (en janvier 2015) par la Ligue des droits et libertés du Québec en vue de l'examen par le Comité des droits économiques, sociaux et

culturels lors de sa 57ème session du 6ème Rapport périodique du CANADA, 27 janvier 2016.

- Mémoire soumis à la Commission parlementaire sur l'économie et le travail dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, le 1^{er} février 2016.
- Demande de rencontre urgente auprès du ministre de la Sécurité publique du Québec, Monsieur Martin Coiteux, afin de lui faire part de nos graves préoccupations concernant le processus de mise en place du Bureau des enquêtes indépendantes, considérant que le BEI doit entrer en fonction en mai 2016. Demande adressée le 28 janvier 2016.
- Lettre adressée au ministre de l'Éducation, à propos du PL 86, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire* demandant que le gouvernement du Québec fasse en sorte que soient levés tous les obstacles entravant l'accès à l'éducation pour les enfants qui en sont privés en raison du statut migratoire de leurs parents, le 27 avril 2016.

b) Lettre et campagne de lettres

- Lettre adressée au maire de la Ville de Montréal, Denis Coderre, pour protester de sa décision de « ne pas accepter la notion d'occupation » dans le cadre du campement du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) pour le droit au logement qui se tiendra au centre-ville de Montréal, le 21 mai 2015.
- Lettre adressée au Ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, Bernard Valcourt, lui demandant de reconsidérer les coupures dans le financement du gouvernement fédéral à femmes autochtones du Québec, le 12 juin 2015.
- Appel par la LDL à une campagne de lettre à faire parvenir à la ministre de la Sécurité publique en appui aux commentaires de la LDL au sujet du projet de Règlement sur le déroulement des enquêtes dont est chargé le Bureau des enquêtes indépendantes, le 26 août 2015.
- Lettre conjointe initiée par le National Council of Canadian Muslims, adressée au premier ministre Harper, réclamant son intervention en faveur du rapatriement au Canada de Mohamed Fahmy, journaliste condamné en Égypte au terme d'un procès jugé inacceptable par la communauté internationale, le 4 septembre 2015.
- Lettre adressée à la Commission des institutions en appui à la demande de consultation générale sur le projet de loi 56, le 3 septembre 2015.
- Lettre adressé à la responsable ministérielle de l'accès et de la protection des renseignements personnels du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en appui à la campagne de lettre du RQ-ACA afin d'obtenir des informations sur les organisations qui reçoivent un soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et bénévole – Volet Promotion des droits, le 23 septembre 2015.
- Lettre adressé au ministre Sam Hammad afin de rappeler que nous n'avions pas reçu de confirmation du renouvellement de notre protocole comme tous les autres organismes en défense collective des droits, rappelant aussi la demande de rehaussement de notre financement, 26 octobre 2015.

- Lettre adressée aux ministres de la Sécurité publique, Pierre Moreau, de la Justice, Stéphanie Vallée et des Relations internationales et de la francophonie, Christine Saint-Pierre, leur demandant de donner suite aux recommandations que le Comité des droits de l'homme de l'ONU a adressées au Canada (et donc au Québec), notamment en matière de liberté d'expression, droit de manifester, répression de la contestation sociale et arrestations massives, le 17 novembre 2015.
- Lettre cosignée adressée au premier ministre Monsieur Couillard, concernant le mandat confié au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour faire enquête sur les agressions qu'auraient commises des agents de la Sûreté du Québec en poste à Val d'Or à l'égard de femmes autochtones ainsi que le rôle à jouer par l'observatrice indépendante Madame Fannie Lafontaine, le 18 février 2016.
- Lettre cosignée par plusieurs organisations canadiennes et québécoises enjoignant les député-e-s libéraux de la Chambre de Communes à voter contre la motion demandant au gouvernement canadien de condamner tout individu, groupe ou organisation canadienne qui ferait la promotion du mouvement BDS ici au Canada et partout ailleurs dans le monde, le 20 février 2016.
- Cosignataire de la déclaration commune visant à dénoncer l'adoption de la motion condamnant tout individu, groupe ou organisation canadienne qui ferait la promotion du mouvement BDS ici au Canada et partout ailleurs dans le monde, de concert notamment avec la Coalition de surveillance internationale des libertés civiles, le 24 février 2016.
- Lettre cosignée par 60 organisations membres de la FIDH, dont la Ligue des droits et libertés, adressée à François Hollande, président de la France, « affirmant que la lutte antiterroriste doit impérativement se mener dans le respect des droits de l'Homme sous peine de porter atteinte aux principes mêmes de la démocratie, satisfaisant ainsi aux objectifs des criminels », le 25 février 2016.
- Lettre cosignée par la LDL et des organisations du Canada anglais, adressée au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Ralph Goodale, lui demandant d'intervenir afin de permettre à Mohamed Harkat, visé par un certificat de sécurité et risquant le renvoi en Algérie, de demeurer au Canada, le 1^{er} mars 2016.
- Deux lettres publiques cosignées par la LDL et des organisations du Canada anglais, adressée au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Ralph Goodale, dont l'une indique les principaux éléments à considérer dans l'examen de C-51 et de l'ensemble des mesures antiterroristes, l'autre précisant les attentes de ces organisations en ce qui concerne les mécanismes d'examen et de surveillance des agences de surveillance, le 10 mars 2016.
- Lettre ouverte au premier ministre du Canada, cosignée par la LDL avec de nombreuses organisations canadiennes de défense des droits blâmant le Canada pour sa vente de véhicules blindés à l'Arabie saoudite, le 25 avril 2016.

c) Appuis

- Appui aux professeur-e-s du Collège de Rosemont sont suspendu-e-s pour avoir participé à la grève sociale du 1er mai, le 12 mai 2015.
- Appui à la lettre de Greenpeace réclamant la fermeture du dossier du pipeline Énergie Est à l'Office national de l'énergie, le 13 mai 2015.
- Mobilisation et participation à la manifestation précédant l'installation d'un Camp pour le droit au logement à Montréal, le 21 mai 2015.

- Appui à l'initiative de la 3e Flottille de la Liberté pour Gaza, le 22 mai 2015.
- Co-signataire de la lettre ouverte dénonçant la décision du Tribunal de la sécurité sociale (assurance emploi) de ne publier que ce qu'elle considère les décisions importantes permettant de cerner l'orientation du dit tribunal, le 27 mai 2015.
- Appui au communiqué de presse du CDHAL dénonçant la grave répression subie dans plusieurs États au Mexique, en marge des élections du 7 juin 2015, le 4 juin 2015.
- Appui au projet de « Forum jeunes et santé mentale : pour un regard différent », piloté par le Regroupement des auberges du cœur du Québec (RACQ), l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) et le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), le 19 juin 2015.
- Co-signataire de la lettre adressée au Premier Ministre Harper l'enjoignant d'intervenir personnellement dans le dossier du journaliste canadien Mohamed Fahmy. Emprisonné en Égypte, le 3 septembre 2015.
- Appui à la mobilisation pan-canadienne menée par Refugees Welcome au rassemblement tenu à Montréal le 5 septembre 2015 dénonçant l'inaction du Canada concernant la situation des réfugié-e-s syrien-ne-s, le 4 septembre 2015
- Co-signataire de la déclaration du Collectif Échec à la guerre "Le Canada et la promotion de la paix : un bilan désastreux", le 15 septembre 2015.
- Appui au spectacle de solidarité *LE REFUGE EST UN DROIT Bienvenue aux personnes réfugiées !*, le 16 septembre 2015
- Appui à l'action de blocage du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale avec les groupes communautaires qui dénoncent depuis plusieurs années leur sous-financement et l'impact des mesures d'austérité sur les populations qu'ils soutiennent et sur leur travail, le 30 septembre 2015.
- Appui à la Déclaration de principes *Objectif Dignité* concernant le régime de la sécurité du revenu (aide sociale), le 25 octobre 2015.
- Appui au communiqué de la Fondation David Suzuki et d'autres groupes écologistes déplorant la précipitation et le manque de vision du gouvernement du Québec dans le dossier des hydrocarbures et exigeant un véritable débat de société sur la transition énergétique, le 16 novembre 2015.
- Appui à la déclaration publique "À la mémoire de toutes les victimes de guerre" publiée le 31 octobre 2015 dans le Devoir.
- Appui à la COCQ-SIDA et la Table sur l'emploi et les incapacités épisodiques demandant à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de prendre l'initiative de diriger/encourager la tenue d'une enquête permettant de mesurer la pratique de l'utilisation des questionnaires de santé pré-embauche au Québec, le 19 novembre 2015.
- Co-signataire de la lettre ouverte du Collectif Échec à la guerre *Attentats de Paris : la sempiternelle logique de guerre*, le 24 novembre 2015.
- Co-signataire de la lettre du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), intitulée *Repenser le modèle économique du libre-échange*, adressée à Justin Trudeau, le 26 novembre 2015.
- Appui au projet pour une semaine de tournée canadienne en hommage au Quartet tunisien « du dialogue national » ayant obtenu le prix Nobel de la paix (tournée prévue en mars 2016), le 5 décembre 2015.

- Appui à la rencontre organisée à l'occasion de la Journée internationale des migrants, par le Front de défense des non-syndiqués, intitulée *Travailleurs et travailleuses migrants : pas des marchandises*, tenue le 17 décembre 2015.
- Appui à une déclaration commune d'organisations des Amériques membres de la FIDH réclamant la fermeture de Guantanamo, le 21 janvier 2016.
- Appui à la pétition concernant les attaques auxquelles sont soumis les militant.e.s de la campagne BDS en France et demandant au gouvernement de Justin Trudeau d'abroger le Protocole d'entente Canada-Israël concernant la diplomatie publique, le 3 février 2016.
- Appui à une lettre ouverte d'Amnistie internationale Canada francophone adressée au premier ministre Couillard au sujet de l'enquête à Val d'or, le 18 février 2016.
- Appui à la déclaration commune d'organisations sur la motion contre le BDS devant être votée le 22 février 2016, fait le 22 février 2016.
- Appui à la Ligue des droits de l'Homme (LDH) qui adresse une lettre au président français, François Hollande, signée par les 178 organisations membres de la FIDH, pour lui faire part des inquiétudes concernant les projets de prolongation et de constitutionnalisation de l'état d'urgence déclaré après les attaques terroristes de novembre 2015 à Paris et Saint-Denis, le 22 février 2016.
- Co-signataire de la lettre ouverte initiée par le Conseil canadien pour les réfugiés, adressée aux ministres de travail et de l'immigration demandant une révision du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) afin de mettre les droits des travailleurs migrants au premier plan, le 4 mars 2016.
- Appui à la campagne du CDHAL auprès des autorités du Honduras pour la sécurité de Gustavo Castro, le 8 mars 2016.
- Appui à la campagne de lettre condamnant l'assassinat de Berta Caceres, coordonnatrice générale et cofondatrice du Conseil national des organisations populaires et autochtones du Honduras (COPINH), le 3 mars 2016.
- Appui à la plainte en déontologie policière portant sur la mise en place du projet de Guet des activités et des mouvements marginaux et anarchistes (GAMMA), considérant l'intérêt public que le Commissaire réalise une enquête sur les violations de droits allégués dans la plainte, notamment les pratiques de profilage politiques ayant prévalu à la mise en place de ce projet, le 30 mars 2016.
- Appui à la campagne de lettre du RAPSIM adressée à M. Jean-Yves Duclos, Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, se réjouissant de l'augmentation du budget dédié pour la Stratégie de partenariats de lutte à l'itinérance (SPLI) et qui souhaite s'assurer que les nouveaux fonds seront attribués selon une approche généraliste et communautaire, le 6 avril 2016.
- Appui à la plainte de TVCI Montréal au CRTC s'inquiétant du non-respect de Vidéotron concernant une décision du CRTC, et ce, à la suite du dépôt d'une plainte du Comité de coordination de la Télévision communautaire et indépendante - Montréal (TVCI-MTL) alléguant que Vidéotron n'exploite pas MATv, son canal communautaire, conformément à la politique relative à la télévision communautaire du CRTC (CRTC 2010-622), le 7 avril 2016.

1.3 Publications

c) Revue

- Dossier spécial « Violences multiples envers les femmes », mai 2015.
- Dossier spécial « Droits des peuples autochtones », décembre 2015.

b) Rapports

- Rapport *Manifestations et répressions: Points saillants du bilan sur le droit de manifester au Québec*, le 10 juin 2015.
- Version anglaise du Rapport *Manifestations et répressions*, « Protests and crackdowns », 2 février 2016.

c) Outils de sensibilisation

- *Lignes directrices pour la Ligue des droits et libertés sur les droits des peuples autochtones*, mai 2015.
- *Mythes et réalités sur le droit de manifester*, novembre 2015.
- Tracts des *Mythes et réalités sur le droit de manifester*, avril 2015.

d) Infolettre

Une infolettre a été envoyée aux membres, sympathisant-e-s et abonné-e-s à une fréquence d'environ deux fois par mois.

e) Vidéos

- Vidéo du manifeste « La solidarité contre l'obsession sécuritaire et identitaire », le 16 octobre 2015.

f) Autres publications

- Article au sujet de la loi C-51 : « Une nouvelle loi liberticide » *Relations*, no 778, Mai-juin 2015.
- Entrevue de Nicole Filion sur la défense des libertés civiles, [bulletin d'Inter Pares, vol. 37, no 2, juin 2015, p. 1 et 4.](#)
- Bilan de la journée d'études sur le droit à l'autodétermination et le droit à la participation en environnement, organisée par la Ligue des droits et libertés le 14 février 2015, « Quelles formes de participation pour l'autodétermination? », octobre 2015.
- Article dans le *Journal des Alternatives*, « La sécurité des unEs prime-t-elle sur la sécurité des autres? » vol. 27, no 4, le 4 avril 2016.

1.4 Représentations

- Participation au point de presse lors de la manifestation précédant l'installation du Camp pour le droit au logement, action menée par le FRAPRU à Montréal, le 15 mai 2015.
- Participation à la soirée culturelle de solidarité envers les dénationalisé-e-s de République Dominicaine, le 18 septembre 2015.
- Participation à la soirée de solidarité envers les personnes réfugiées organisée par un comité de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrante, le 25 septembre 2015.

- Participation à la journée *Penser le racisme aujourd'hui : déclinaisons et angles-morts dans le contexte actuel...*, le 19 mars 2016.
- Participation à la conférence *Racisme et crise migratoire*, le 29 mars 2016.
- Participation à la conférence de presse organisée par l'RC des centres de femmes dans le cadre du lancement de la recherche *Reculs des conditions de vie des femmes au Québec*, le 3 avril 2016.
- Participation à la consultation menée par le ministère du Patrimoine canadien pour recueillir l'opinion des intervenant-e-s concerné-e-s au sujet de la modernisation du Programme de contestation judiciaire, le 11 avril 2016.
- Participation à l'assemblée générale du Programme de contestation judiciaire dans le contexte de la modernisation annoncée du programme par le gouvernement du Canada, le 16 avril 2016.

1.5 Ateliers de formation

- Atelier sur la surveillance des populations lors de la soirée Cinéma sous les étoiles, le 12 août 2015.
- Atelier « Surveiller, contrôler et punir », dans le cadre de la 6^e Édition de l'université populaire des Nouveaux cahiers du socialisme « Repenser l'émancipation », 21 août 2015.
- Atelier sur le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada, avec les membres du comité droits de la COCQ-SIDA, le 18 septembre 2015.
- Atelier « Surveiller, contrôler et punir », en anglais, au Centre des femmes solidaires et engagées d'Ahuntsic, 7 octobre 2015.
- Deux ateliers « Surveiller, contrôler et punir », auprès d'étudiants en travail social du Cégep Marie-Victorin, 9 novembre 2015.
- Atelier sur les droits économiques, sociaux et culturels à Solidarité Ahunistic, le 27 janvier 2016.
- Atelier sur « Environnement et droits humains » le 29 janvier 2016 devant des membres de l'AREQ.
- Atelier sur le rapport sur les droits humains au Québec et au Canada présenté au Camp de formation féministe de l'ASSÉ à Québec, le 6 mars 2016.
- Atelier « Surveiller, contrôler et punir », en français, au Centre des femmes solidaires et engagées d'Ahuntsic, 5 avril 2016.

1.6 Conférences, séminaires, tables rondes, événements

- Conférence au Carrefour Foi et Spiritualité (CFS) sur les droits humains au Canada et au Québec, le 9 avril 2015.
- Conférence sur C-51 dans le cadre de la Soirée de réflexion de la revue l'Esprit libre sur les impacts de la loi C-51 au Canada, 19 mai 2015.
- Lancement du rapport bilan sur le droit de manifester, le 10 juin 2015.
- Intervention (panéliste) dans le cadre de la soirée publique organisée par le Conseil central Montréal métropolitain-CSN sur le droit de manifester, le 17 juin 2015.

- Participation au panel de la Soirée-Causerie Projet de loi 59: Quel équilibre entre liberté d'expression et lutte aux discriminations?, café Artère, 23 septembre 2015.
- Lancement de la vidéo du manifeste « La solidarité contre l'obsession sécuritaire et identitaire », le 16 octobre 2015.
- Participation au panel sur l'accès à la justice lors du Colloque *Le Tribunal des droits de la personne : 25 ans d'expérience en matière d'égalité*, le 23 octobre 2015.
- Intervention dans le cadre de la table-ronde « Liberté d'expression : la démocratie doit-elle être confortable », organisée par le Service culturel d'animation liée à la pédagogie du Collège de Rosemont, le 6 novembre 2015.
- Colloque portant sur la Loi sur le lobbying et enjeux sur le droit d'association, intitulé «La transparence de l'État : prétexte pour plus de contrôle et moins de démocratie», s'est tenu le 27 novembre 2015 en collaboration avec la FLC, la Table des regroupements provinciaux et organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) et le Service aux collectivités de l'UQAM (SAC UQAM).
- Intervention dans le cadre de la soirée organisée par le Comité légal de l'ASSÉ suite au jugement de la Cour supérieure ayant déclaré l'invalidité de l'article 500.1 du Code de sécurité routière, le 1^{er} décembre 2015.
- Intervention sous forme d'entrevue filmée dans le cadre du cours sur les droits humains donné par Francine Saillant, professeure au département d'anthropologie à l'Université Laval, entrevue réalisée le 13 janvier 2015.
- Deux rencontres à Gatineau visant à présenter le rapport *Manifestations et représentations* et examiner différentes stratégies visant à repousser les limites imposées durant les dernières années au droit de manifester et à réhabiliter pleinement ce droit mal en point, le 20 janvier 2016.
- Soirée publique sur les enjeux autochtones ayant pour thème « Décolonisation et solidarité... quelles perspectives ? », le 4 février 2016.
- Une rencontre à Sherbrooke visant à présenter le rapport *Manifestations et représentations* et examiner différentes stratégies visant à repousser les limites imposées durant les dernières années au droit de manifester et à réhabiliter pleinement ce droit mal en point, le 14 mars 2016.
- Deux rencontres à Québec visant à présenter le rapport *Manifestations et représentations* et examiner différentes stratégies visant à repousser les limites imposées durant les dernières années au droit de manifester et à réhabiliter pleinement ce droit mal en point, le 20 janvier 2016.
- Deux rencontres à Rouyn-Noranda, visant à présenter le rapport *Manifestations et représentations* et examiner différentes stratégies visant à repousser les limites imposées durant les dernières années au droit de manifester et à réhabiliter pleinement ce droit mal en point, les 12 et 13 avril 2016.
- Participation à une rencontre de travail organisée par le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa (CREDP) afin de discuter de l'éventuelle adhésion du Canada à la Convention interaméricaine des droits de l'Homme, le 2 mai 2016 à Ottawa.
- Participation à un panel organisé par l'Association canadienne des libertés civiles, sur l'utilisation des armes de contrôle de foules, le 4 mai 2016.

- Participation à une rencontre organisée par l'Association canadienne des libertés civiles visant à faire le point sur la contestation sociale et identifier les stratégies en mesure de garantir l'exercice du droit de contestation, les 5 et 6 mai 2016.

1.7 Kiosques

- Kiosque lors de l'Assemblée générale de la FFQ en septembre 2015.
- Kiosque lors du colloque « L'accès à la justice, quelle justice? » tenue le 7 novembre 2015 par l'Association des juristes progressistes à Montréal.
- Kiosque lors du Conseil général du SQEES-298 tenue le 25 novembre 2015 à Laval.
- Kiosque lors du Conseil général de la CSQ tenue le 17 mars 2016 à Montréal.